



Chambre neuchâteloise
d'agriculture et de viticulture

2016

RAPPORT D'ACTIVITÉS

promotion
professionnelle



agrisano

et

RAPPORT SUR L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE

Table des matières

Mot du président.....	4
Présidents et collaborateurs CNAV et Cofida SA à fin 2016.....	5
1. ORGANISATION.....	7
1.1 Membres	7
1.2 Organes	9
1.3 Structure interne.....	11
2. ACTIVITÉS.....	12
2.1 Secteur promotion professionnelle	12
2.1.1 Thèmes principaux.....	13
2.1.2 Mandats et prestations.....	22
2.1.2.1 Cofida SA	22
2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN)	23
2.1.2.4 Commission AOC.....	27
2.1.2.5 Association PI Région 3 Lacs.....	27
2.1.2.6 ANAPI.....	28
2.1.2.7 Marché de bétail	30
2.1.2.8 Anim'Halle	31
2.1.2.9 Abattoir régional des Ponts-de-Martel	31
2.1.2.10 Agriviva Neuchâtel.....	33
2.1.2.12 Communication de base	34
2.2 Secteur conseil & formation	36
2.2.1 Formation.....	36
2.2.1.1 Groupes de vulgarisation.....	36
2.2.1.2 Formation continue agricole neuchâteloise	37
2.2.1.3 Groupes AGRIDEA.....	37
2.2.1.4 Enseignement agricole	38
2.2.1.5 Enseignement divers	40
2.2.2 Gestion.....	40
2.2.3 Production biologique.....	42
2.2.4 Production végétale et écologie	42
2.2.4.1 Prestations écologiques requises (PER)	42
2.2.4.2 Projet CyclammonNE	43
2.2.4.4 Ordonnance qualité écologique (OQE).....	44
2.2.4.5 Projet Qualité du Paysage	45

2.2.4.6	Gestion des estivages	46
2.2.5	Production animale	46
2.2.6	Économie familiale et diversification	46
2.2.6.1	Cours de formation continue 2016/17, groupes de paysannes UPN	46
2.2.6.2	Diversification	47
2.3	Secteur Assurances	49
2.3.1	Agrisano Prevos.....	49
2.3.2	Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA	50
2.3.3	Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques.....	50
2.3.4	Assurance globale.....	51
2.3.5	Dépannage agricole	52
3.	SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2016	53
3.1	Structure agricole neuchâteloise.....	53
3.2	Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise.....	56
3.3	Commentaires par branches.....	59
3.3.1	Production laitière	59
3.3.2	Production de viande et d'œufs.....	60
3.3.3	Production végétale	61
3.3.4	Viticulture neuchâteloise	61
3.4	Soutien de l'État.....	64
3.4.1	Événement principaux.....	64
3.4.2	Aides à l'investissement.....	65
3.4.3	Office de l'équipement agricole	67
3.4.4	Office des paiements directs	68

Mot du président

La tournure que prend notre agriculture s'éloigne de plus en plus de l'idée que je m'en faisais il y a une trentaine d'années.

Depuis son apparition, son rôle nourricier était son unique raison d'être et pendant des millénaires le paysan a tout fait pour améliorer la rentabilité de l'agriculture par la gestion de la fumure, l'alimentation du bétail, la sélection des plantes et des animaux afin d'obtenir des rendements plus élevés. Il semblerait bien que de nos jours on ait atteint la limite de cette façon de concevoir l'agriculture.

En effet qui oserait encore penser que nos objectifs sont de doubler les rendements de nos cultures et de nos animaux. Notre but aujourd'hui est de produire les mêmes quantités mais avec des moyens qui ne prétendent pas nos terres, nos animaux et notre environnement. Notre métier change car les méthodes de production des années d'après-guerre ne sont plus d'actualité, produire à tout prix sans trop s'occuper des conséquences n'a plus de sens. Nous voulons toujours produire mais de manière plus en adéquation avec notre environnement. Le métier c'est ainsi complexifié puisque nous devons en plus de la production, avoir une vue plus large sur les interactions de notre mode de travail.

Les tâches dévolues à la CNAV se modifient de ce fait aussi et le soutien aux agriculteurs se diversifie. Les conseillers agricoles ont la tâche d'accompagner les exploitants dans ces changements qui, on le déplore, sont suivis d'une multitude de contraintes administratives. Il est de notre devoir de tout faire pour que la liberté d'entreprendre ne soit pas étouffée par les divers courants de pensée qui veulent dicter leurs idées aux paysans. Il est primordial d'avoir une défense professionnelle forte, convaincante et entendue. Le seul moyen d'y parvenir est de maintenir les contacts avec ces groupes de pressions pour expliquer et persuader de la bonne tenue de notre agriculture.

Je tiens à souligner ici l'engagement de tous les collaborateurs de la CNAV qui œuvrent sans relâche pour le maintien d'une agriculture productive et respectueuse de l'environnement.

Je remercie également les agriculteurs et les autorités cantonales qui permettent à la chambre d'agriculture et de viticulture de mener à bien sa mission.

Stéphane Rosselet

Présidents et collaborateurs CNAV et Cofida SA à fin 2016

Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV)



Stéphane Rosselet



Yann Huguelit



Cyril Perrenoud



Gilles Aeschlimann



Sarah Isler



Josée Sandoz



Camille Nonin



Justine Debély



Jonathan Amstutz



Mayline Mutti



Aloïs Cachelin



Melinda Oppliger



Madeleine Murenzi



Laetitia Balossi



Audrey El Hayek



Léa Tabin

Cofida SA



Yann Huguelit



Philippe Humberset



Helena Moiteiro



Thérèse Guyot



Alexandre Sahli

Remerciements

Nos vifs remerciements vont tout d'abord à vous les membres de notre organisation faitière. Votre appui et votre confiance sont importants dans l'accomplissement de nos différentes tâches.

Il convient aussi de remercier tous ceux qui soutiennent notre organisation et avec qui nous collaborons. Il s'agit en premier lieu du Service de l'agriculture, de la Station viticole cantonale et de Neuchâtel – Vins et Terroir par leurs collaborateurs et Chef(fe)s, respectivement MM. Pierre-Ivan Guyot, Sébastien Cartillier et Mme Violaine Blétry-de Montmollin, sous la conduite de M. Laurent Favre, Conseiller d'État et Chef du Département du développement territorial et de l'environnement. Nos remerciements particuliers vont encore à l'EMTN et son directeur M. Pierre-Alain Berlani pour notre partenariat en matière de formation professionnelle.

Nous exprimons encore notre gratitude aux organisations professionnelles romandes et nationales qui relayent les problèmes pratiques de nos membres à un niveau supérieur. A ce titre AGORA reçoit notre reconnaissance pour le travail accompli en matière de consultation législative et de coordination des intérêts agri-viticoles romands, ceci dans le cadre de notre convention intercantonale. Rappelons encore que la CNAV est la section cantonale de l'Union Suisse des Paysans (USP). Son travail est et devient de plus en plus capital pour la défense des intérêts agricoles au niveau national.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Aurore 4 peuvent témoigner d'un travail d'équipe et d'un engagement au service de l'agriculture et de la viticulture neuchâteloise. Je ne peux que les remercier de cet état d'esprit positif et proactif.

Yann Huguelit, directeur

1. ORGANISATION

1.1 Membres

Les statuts acceptés le 28 mars 2013 précisent la qualité de membre de la CNAV.

Art. 5 : L'association se compose des membres qui sont :

1. Toute personne physique exploitant une exploitation agricole, viticole, maraîchère ou arboricole ou membre d'une communauté d'exploitation située dans le canton de Neuchâtel.

Si l'exploitation ou la communauté d'exploitation est située sur deux cantons, le domicile de l'exploitant est déterminant.

Il ne peut être admis plus d'une personne physique par exploitation.

2. Les sociétés d'agriculture et de viticulture du canton de Neuchâtel.

3. Les associations, fédérations et sociétés qui ont leur siège dans le canton ou qui y exercent une partie de leur activité. Elles doivent être représentatives d'un secteur de l'économie agricole, apicole ou viticole comme par exemple les Landi des districts.

Art. 13 : L'assemblée est composée des membres de la CNAV.

Chaque personne morale est représentée par un de ses membres (ou un suppléant) qu'elle désigne expressément.

Chaque personne physique peut se faire représenter à l'assemblée générale. Le cas échéant, le représentant devra être un membre de la famille.

Le montant des cotisations des exploitants agricoles est fixé à fr. 10.50 par ha SAU exploité. Pour information, la CNAV ne conserve que fr. 2.-/ha, le reste étant reversé à l'USP, AGORA, Uniterre, Agir, AgriAliForm, SAB et diverses autres organisations au titre de cotisations de l'agriculture neuchâteloise. Ainsi, suite à la modification de la loi cantonale du 2 septembre 2014, la profession participe aussi à la promotion des produits du terroir à hauteur de fr. 2.-/ha, montant prélevé par la CNAV. Pratiquement, en 2016 c'est fr. 8.-/ha qui ont été facturés aux exploitants vu la dissolution d'une "réserve cotisations".

Les 31 associations, fédérations, sections et sociétés membres sont :

Nom des associations, fédérations et sociétés	Président(e) ou représentant	Nbre membres actifs
Landi Région Neuchâtel SA	MM. Yann Bonjour et Daniel Zwahlen	540
Société d'agriculture du district du Val-de-Ruz (SAVAL)	M. Daniel Kuntzer	212
Société d'agriculture du district du Locle	M. Christophe Perrin	100
Société d'agriculture La Chauv-de-Fonds	M. Patrick Kaufmann	200
Anc. Société d'agriculture du Val-de-Travers	M. Vincent Wieland	138
Association des fermiers du Jura, Jura-Bernois et Neuchâtel	M. Claude Gerber	69
Association des producteurs de lait de consommation neuchâtelois et Seeland (APLCNS)	M. Pierre-André Rohrbach	302
Association des propriétaires de vignes du	M. Pierre de Montmollin	73

Nom des associations, fédérations et sociétés	Président(e) ou représentant	Nbre membres actifs
canton de Neuchâtel (APVCN)		
Association forestière neuchâteloise (AFN)	M. Jean Wenger	203
Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée (ANAPI)	M. Simon Eschler	632
Association neuchâteloise pour l'équipement technique agricole (ANETA)	M. Werner Seiler	540
Association neuchâteloise des vigneron-encaveurs indépendants (ANVEI)	M. Jocelyn Vouga	28
Association suisse des sélectionneurs (ASS)	M. Jean-Luc Pidoux	18
Bio-Neuchâtel	M. Jean-Bernard Steudler	44
Club des Jeunes éleveurs neuchâtelois	M. Grégory Huguenin	95
Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN)	M. Nicolas Ruedin	25
Coopérative de construction rurale Cernier (CCRC)	M. Martial Robert	416
Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture	M. Philippe Roth	300
Fédération d'élevage de la race Holstein	M. Jacques Rey	72
Fédération neuchâteloise inter-races bovine	M. Laurent Borioli	449
Fédération des sélectionneurs de bétail bovin (FSBB)	M. Jérôme Hirschy	471
Fédération neuchâteloise de la race brune	M. Didier Billod	22
Fédération neuchâteloise des vigneron (FNV)	M. Alain Gerber	81
Groupement des maîtres-agriculteurs neuchâtelois	M. Daniel Barben	90
Groupement des ouvriers viticoles et agricoles neuchâtelois (GOVAN)	M. Rudolf Jucker	21
JardinSuisse BEJUNE	M. Claude Matthey	44
Prolait fédération laitière	M. Marc Benoit	327
Société des anciens élèves de l'ECA de Cernier	M. Marcel Stauffer	350
Syndicat chevalin neuchâtelois	M. Pascal Truong	88
Syndicat d'élevage caprin neuchâtelois	Mme Marielle Vuille	16
Union des paysannes neuchâteloises (UPN)	Mme Natacha Stauffer	897
Uniterre, Section Neuchâtel	M. Philippe Reichenbach	200

La communication interne entre notre organisation et les membres est organisée via 5 canaux principaux :

- Le Bulletin CNAV mensuel.
- Agri : le journal officiel et hebdomadaire des Chambres et organisations agricoles romandes.
- Le site Internet www.cnav.ch.
- "La Ruche-NE", le bulletin trimestriel des dames-paysannes (UPN).
- Le Rapport d'activités.

1.2 Organes

L'assemblée générale annuelle est l'organe suprême de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture.

Le comité et le comité directeur

Selon l'article 18 des statuts, la répartition des sièges tient compte d'une part de l'importance socio-économique des différentes régions et, d'autre part, des différents secteurs de l'activité agricole. A noter qu'une nouvelle législature a débuté en 2016, courant jusqu'à l'assemblée générale en 2020.

Type	Nbre sièges	2016	2017	Cd
Membres				
Président	1	M. Stéphane Rosselet	M. Stéphane Rosselet	X
Districts	6	M. Yann Bonjour M. Julien Robert M. Vincent Wieland M. Daniel Zwahlen M. Daniel Kuntzer M. Christophe Perrin	M. Yann Bonjour M. Julien Robert M. Vincent Wieland M. Daniel Zwahlen M. Daniel Kuntzer M. Christophe Perrin	
Production laitière	2	M. Loïc Perrin M. Christophe Tanner	M. Loïc Perrin M. Christophe Tanner	
Elevage	2	M. Frédéric Jacot A repourvoir	M. Frédéric Jacot A repourvoir	
Viticulture	2	M. Alain Gerber * M. Albert Porret	M. Alain Gerber * M. Albert Porret	X
Organisations féminines	2	Mme Natacha Stauffer * Mme Marlise Baur	Mme Natacha Stauffer * Mme Marlise Baur	X
Production végétale	1	M. Simon Eschler	M. Simon Eschler	X
Commerce	1	M. Christian Bugnon	M. Christian Bugnon	
Production biologique	1	M. Jean-Bernard Steudler	M. Jean-Bernard Steudler	
Autres secteurs	3	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	M. Raymond Béguin M. Laurent Krebs M. Vincent Perrin	
Commission de Conseil & Formation Agricole	2	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	M. Luc Balmer M. Stéphane Challandes	X X
Sous-total	23			6
Invités permanents				
Département de l'économie	1	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	M. Laurent Favre ou M. Pierre-Ivan Guyot	X
Vétérinaire cantonal	1	M. Pierre-François Gobat	M. Pierre-François Gobat	
EMTN	1	M. Pierre-Alain Berlani	M. Pierre-Alain Berlani	
Directeur	1	M. Yann Huguelit	M. Yann Huguelit	X
Total	27			8

Cd : comité directeur

* : vice-présidence CNAV

La Commission de conseil et de formation agricole (CCFA)

Les membres de la Commission ont concentré leur travail sur la formation continue auprès des agriculteurs. Les sujets pour les séances de vulgarisation ont été discutés et validés par la Commission. Cette manière de procéder permet d'avoir l'avis de praticiens afin d'apporter des sujets pertinents et d'actualité pour les groupes de vulgarisation dans un premier temps et pour les cours sur inscriptions dans un deuxième temps.

La commission s'est aussi chargée de donner un préavis au SFPO (Service des formations postobligatoires et de l'orientation) concernant les demandes de formation formalisée (avec coach). Cette manière de procéder permet d'assurer une bonne formation pratique des futurs agriculteurs.

Fonction	Membres CCFA	Commission d'examen	Districts
Président	M. Luc Balmer	X	VR
Membre, président CNAV	M. Stéphane Rosselet	X	LO
Membre	M. Jean-Luc Bonjour		NE
Membre	M. Heinz Baur	X	VT
Membre	M. Stéphane Challandes		VR
Membre	Mme Isabelle Matthey		LO
Membre	Mme Danielle Rouiller		VR
Secrétaire	M. Cyril Perrenoud	X	Responsable secteur conseil & formation
Invité	M. Yann Huguelit	X	Directeur CNAV
Invité	M. Pierre-Alain Berlan	X	Directeur EMTN
Invité	M. Yann Cattin		Représentant Service formation professionnelle

1.3 Structure interne

Les collaborateurs/trices en 2016/17 :

Nom	Profession	Fonctions	Taux d'occupation	Arrivée	Départ
Huguelit Yann	Ingénieur agronome HES	Directeur	80 %	20.10.03	
Perrenoud Cyril	Ingénieur agronome HES	Resp. conseil & formation Enseignant EMTN Conseiller en production végétale et gestion	90 %	18.08.08	
Aeschlimann Gilles	Ingénieur agronome EPFZ	Gérant ANAPI Enseignant EMTN	100 %	01.06.05	
Amstutz Jonathan	Ingénieur agronome HES	Conseiller en gestion Enseignant EMTN	100 %	10.09.12	
Balossi Laetitia	Conseillère en assurances	Conseillère en assurances	80 %	01.05.15	
Cachelin Aloïs	Ingénieur agronome HES	Conseiller en gestion et production biologique Enseignant EMTN	75 %	05.03.12	
Debély Justine	Employée de commerce	Secrétaire, gérante du marché de bétail	90 %	13.05.13	
El Hayek Audrey	Ingénieur agronome HES	Conseillère en production végétale et animale Enseignante EMTN	70 %	02.09.13	
Isler Sarah	Employée de commerce	Secrétaire	90 %	25.10.10	
Murenzi Madeleine	Enseignante en économie familiale	Conseillère en assurances et économie familiale	60 %	01.09.95	30.06.17
Mutti Mayline	Ingénieur agronome HES	Conseillère en production végétale Enseignante EMTN	50 %	22.04.15	
Nonin Camille	Apprentie de commerce	Secrétaire	100 %	01.08.14	
Oppliger Christelle	Employée de commerce	Conseillère en assurances	100 %	01.05.17	
Oppliger Melinda	Ingénieur agronome HES	Conseillère en gestion Enseignante EMTN	100 %	01.11.14	
Sandoz Josée	Employée de commerce	Secrétaire-comptable	50 %	01.01.03	
Tabin Léa	Master en économie	Conseillère agricole Enseignante EMTN	100 %	04.07.16	03.07.17

2. ACTIVITÉS

2.1 Secteur promotion professionnelle

Le comité s'est réuni à quatre reprises en 2016, les 26 février, 3 juin, 6 octobre et le 9 décembre. Le comité directeur a siégé 2 fois : les 16 février et 16 septembre. L'assemblée générale s'est tenue le 18 mars 2016 à la Sagne avec pour la deuxième année consécutive l'assemblée de l'Anapi en première partie.

En bref, voici les thèmes ayant principalement occupé les séances des comités et comités directeur en 2016 et début 2017.

Thématiques fédérales

- Enveloppes financières agricoles 2018-2021 (2.1.1.1).
- Programme de stabilisation 2017-2019 (2.1.1.2).
- Train d'ordonnances agricoles 2016 (2.1.1.3).
- Initiative sécurité alimentaire.
- Loi fédérale sur l'imposition des immeubles agricoles.
- Modification d'ordonnance sur les forêts.
- Demande de réduction du taux de droit de douane pour du lait condensé et les morceaux de la cuisse de bœuf.
- Plan d'action "Produits Phytosanitaires" (2.1.1.4).
- Modification de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages.

Thématiques cantonales

- Consultation de la modification de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments.
- Votation pour le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) (2.1.1.5).
- Poursuite des projets pour les contributions à la qualité du paysage (2.1.1.6).
- Consultation du projet de règlement d'exécution des volets qualité 2, 3 et des réseaux (2.1.1.7).
- Etude sur les économies d'énergies et la production d'énergie renouvelable (2.1.1.8).
- Organisation de la COD de 2 jours.
- Ristourne sur les carburants (augmentation de CHF 140'000.-).
- Gens du voyage et aménagement du territoire (2.1.1.9).
- Budget agricole cantonal et étude bakbasel (2.1.1.9).
- Initiative économie verte, sortir du nucléaire et RIE III (2.1.1.10).
- Plan d'affectation cantonal viticole (2.1.1.11).
- Elimination des plastiques agricoles.
- Elections communales (63 représentants du monde agricole et viticole).
- Maintien de la pression auprès du DGT pour une diminution drastique des dégâts de sangliers (2.1.1.12).

Thématiques internes

- Approbation des comptes : résultat financier satisfaisant en 2016.
- Gestion du personnel : ambiance de travail dynamique et constructive.
- Intégration du bulletin la Ruche au bulletin info
- Beau succès des diverses manifestations durant l'année 2016.

2.1.1 Thèmes principaux

Une partie substantielle des dossiers est développée au chapitre 2.1.2 sous les différents mandats des partenaires, ceci en particulier pour les thématiques viticoles.

En outre, les consultations fédérales sont traitées préalablement, selon convention, au niveau romand par AGORA. Cette manière de faire permet une rationalisation du travail et une meilleure efficacité politique.

2.1.1.1 Enveloppe financières agricoles 2018-2021

Alors que la continuité est prévue au niveau législatif entre les PA 2014 – 2017 et 2018 – 2021, le Conseil fédéral avait mis en consultation une diminution des moyens financiers à disposition de l'agriculture, en particulier pour les paiements directs. Dans sa prise de position, la CNAV a exigé un maintien des différentes enveloppes financières au même niveau que pour la période actuelle, soit fr. 798 millions pour les mesures structurelles, fr. 1'776 millions pour la promotion de la production et des ventes et fr. 11'256 millions pour les paiements directs. Si, au final, lors des débats au Parlement, il a été possible d'obtenir des montants très proches pour les paiements directs et la promotion de la production et des ventes, la réduction du budget alloué aux mesures structurelles n'a pu être évitée et un montant maximal de fr. 563 millions sur quatre ans a été adopté. Nous pouvons saluer l'engagement des parlementaires neuchâteloises qui ont compris le message de notre association en militant pour le maintien des moyens financiers.

2.1.1.2 Programme de stabilisation 2017-2019

Parallèlement aux discussions concernant le crédit-cadre de la PA 2018 – 2021, un programme de stabilisation des dépenses fédérales pour les années 2017 à 2019 a été présenté. Or, malgré le fait que le budget agricole soit resté stable voire ait légèrement diminué ces dernières années, l'agriculture devait être le seul secteur à voir son budget réellement diminuer. Pour les autres, les mesures représentaient uniquement des augmentations moins fortes. Pour l'agriculture, ceci représentait des coupes commençant à fr. 74,6 millions en 2017 et montant progressivement jusqu'à fr. 96,3 millions en 2019. Ce traitement en défaveur de l'agriculture s'explique par les notions de dépenses liées et non liées. Or, au niveau de la politique agricole, très peu de montants sont fixés dans la loi mais le sont uniquement au niveau des ordonnances. Le programme de stabilisation 2017 – 2019 est encore en traitement au Parlement. En l'état, les coupes pour l'agriculture ont pu être ramenées à fr. 10,2 millions en 2017 jusqu'à progressivement fr. 22,7 millions en 2019.

2.1.1.3 Train d'ordonnances agricoles 2016

Pour la première fois, en 2016, le Conseil fédéral n'a pas présenté deux mais un seul train d'ordonnances agricoles pour toute l'année. Les principales améliorations amenées par ce train d'ordonnances 2016 devaient être liées au chantier des simplifications administratives. Toutefois, force est de constater que l'exercice est loin d'être atteint et que les principales simplifications représentent un progrès pour le travail des administrations mais ne vont en aucun cas améliorer le quotidien des familles paysannes de ce pays. Enfin, une modification du système d'importation des pommes de terre supprimant la notion de prestation indigène. La CNAV s'est opposée à cette modification qui n'a finalement pas été reprise lors de l'adoption du train d'ordonnances le 16 septembre 2016.

2.1.1.4 Plan d'action "Produits phytosanitaires"

Le 30 juin 2016, l'OFAG a mis en consultation un plan d'action des produits phytosanitaires. Celui-ci fixait les objectifs suivants ainsi qu'une cinquantaine de mesures devant permettre de les atteindre :

- Les risques liés aux produits phytosanitaires sont réduits de moitié grâce à une diminution et à une limitation des applications et grâce à une réduction des émissions.
- La protection actuelle des consommateurs est maintenue ou améliorée.
- Le risque de maladie chronique liée à l'utilisation des produits phytosanitaires pour les utilisateurs professionnels et pour les personnes travaillant par la suite dans des cultures traitées aux produits phytosanitaires est réduit de moitié à long terme.
- La protection des utilisateurs non-professionnels contre les produits phytosanitaires est améliorée.
- Les eaux superficielles et souterraines sont protégées des atteintes nuisibles. Les exigences concernant la qualité de l'eau sont respectées.
- Les organismes non-cibles sont protégés efficacement des effets négatifs des applications de produits phytosanitaires. L'utilisation de produits phytosanitaires présentant un potentiel de risque élevé pour les espèces indigènes sauvages et les habitats naturels est réduite.
- L'utilisation des produits phytosanitaires ne présente pas d'inconvénient à long terme sur la fertilité du sol et l'utilisation de produits phytosanitaires présentant un potentiel élevé de risque pour le sol est réduite.
- Des mesures efficaces de protection des végétaux permettent aux exploitations agricoles de produire en ménageant les ressources, de se développer en tant qu'entreprise et de s'orienter sur le marché du point de vue quantitatif et qualitatif.

Dans sa prise de position, la CNAV a reconnu la nécessité de se préoccuper des risques liés aux produits phytosanitaires et ceci tant pour les utilisateurs que pour les consommateurs, en passant par l'environnement. Toutefois, il a été rappelé que l'application des produits phytosanitaires est dans bien des cas indispensable et que personne ne traite par plaisir. En outre, la CNAV a insisté sur le fait que l'agriculture ne soit pas seule à faire des efforts en matière de diminution des risques liés aux produits phytosanitaires. En effet, d'autres acteurs tels que le secteur de la construction, l'industrie agroalimentaire, les aménagements publics ou les jardins privés représentent des sources très importantes de risques. De plus, ces acteurs n'ont pas forcément eu une formation adéquate ni ne sont soumis aux mêmes contrôles que l'agriculture. Enfin, nous nous sommes opposés à des mesures impliquant de nouvelles contraintes administratives pour les utilisateurs ainsi que celles ayant comme conséquence une augmentation importante des coûts de production (par exemple, une taxe sur les produits phytosanitaires).

2.1.1.5 Votation FORTA

La Suisse a besoin d'infrastructures de transport performantes tout comme le canton. Le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) garantit les investissements nécessaires à l'entretien et à l'aménagement de notre réseau routier.

Il garantit aussi l'amélioration de la desserte des régions périphériques. Pour rappel, pour le canton de Neuchâtel, l'acceptation permettra la reprise par la Confédération des 27 kilomètres de la route

principale H20 Neuchâtel – Le Locle – Le Col-des-Roches, ainsi que la réalisation des contournements routiers de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Il est important de pouvoir régler les engorgements du trafic dans le haut du canton, ceci afin que les transports agricoles soient encore possibles à certaines heures de la journée. La CNAV a soutenu cette votation importante pour le canton notamment en relation avec les coûts et les investissements à venir.

En reprenant l'entretien de 27 km de route cantonale, le canton va pouvoir réduire les coûts liés. Au niveau du financement, le nouveau fonds sera alimenté par la surtaxe sur l'essence de fr. 1.8 milliard ainsi que la vignette de fr. 340 millions, puis d'un transfert de la caisse générale au fonds pour l'impôt automobile fédéral de fr. 400 millions et pour 10 % de la taxe de base sur les carburants de fr. 250 millions.

Ainsi quelques fr. 200 millions soit 7 % des recettes totales pour le fonds seront alimentés par une augmentation de taxe de 4 cts/litre pour les usagers. Cette nouvelle charge va permettre des investissements très conséquents pour notre canton, soit fr. 1 milliard pour le contournement des villes du haut et fr. 200 millions pour l'entretien et l'assainissement du tunnel de la Vue-des-Alpes.

2.1.1.6 Mise en œuvre des contributions qualité du paysage

La CNAV est restée active dans le développement des projets de qualité du paysage pour les régions du Val-de-Travers Montagne et Littoral est et ouest qui ont été les deux autres projets à voir le jour. Il est malheureusement à déplorer que l'engagement administratif pour le suivi d'un tel projet est très important autant pour les agriculteurs, les collaborateurs de la CNAV que les différents services de l'Etat de Neuchâtel.



Pour rappel, le financement est de 90 % par la Confédération et de 10 % pour le canton qui a reporté une partie de la charge financière sur les communes concernées avec une répartition de 6 % canton et 4 % commune.





Cette dernière année de mise en œuvre aura permis de couvrir les prestations paysagères pour environ 700 agriculteurs pour un montant total de fr. 4.5 millions.

2.1.1.7 Règlement d'exécution qualité 2,3 et réseaux

Pour faire suite à l'intervention de la CNAV auprès des autorités cantonales, le règlement a été mis en consultation auprès des différents comités d'associations régionales. Deux séances d'informations ont permis de transmettre les préoccupations de part et d'autre. Les problèmes relevés ont été compris et le règlement modifié dans ce sens.

2.1.1.8 Étude sur l'économie d'énergie et la production d'énergie renouvelable

Dans le cadre du projet sur les énergies, une enquête auprès des agriculteurs a été élaborée. Étant donné le temps nécessaire pour préparer et répondre au questionnaire et le caractère confidentiel des données demandées, les agriculteurs interrogés sont volontaires. Ce mode de sélection des agriculteurs cible les personnes qui ont un intérêt ou des questionnements concernant les consommations et la production d'énergies. Il ne s'agit donc pas des personnes très renseignées et efficaces dans les énergies ni les personnes, à l'opposé, peu intéressées par ces questions. Cependant, les personnes faisant partie de cet échantillon sont celles concernées par leur efficacité énergétique. Ainsi, 62 exploitations ont participé à l'enquête faisant ressortir 89% d'exploitations PER et 11% en production biologique. Sur l'ensemble 47% sont des producteurs laitiers et 13% en production de raisins.

Les détails des résultats ayant déjà été communiqués, ils sont disponibles sur le site de la CNAV, nous pourrions ressortir qu'il y a un potentiel d'économie dans les maisons par l'isolation et par de l'énergie solaire thermique (estimation de fr. 4'496.- par an) sur les exploitations laitières (refroidissement du lait, eau chaude par le solaire et variateur de la pompe) et que la conduite par Eco Drive permet de réduire la consommation de diesel. L'enquête démontre qu'il y a un manque de connaissance pour savoir dans quel secteur il apparaît intéressant d'affiner l'économie d'énergie.

En conclusion, un conseil auprès des agriculteurs paraît être nécessaire et est à développer sous la forme d'un service d'évaluation énergétique personnelle. Dans un deuxième temps, la couverture des besoins de l'énergie thermique et électrique par du renouvelable pourrait être atteinte ; ce qui permettrait de travailler sur la plus-value du produit à moyen terme.

2.1.1.9 Gens du voyage, aménagement du territoire et budget

La problématique n'est pas nouvelle et l'attrait économique semble se maintenir pour notre région. Malheureusement, la loi suisse sur le commerce itinérant est permissive et s'applique pour les gens du voyage. Pour rappel, lorsqu'il y a un accord entre le propriétaire et les gitans, l'autorité ne peut pas agir. Concernant le canton, Neuchâtel souhaite la constitution d'une aire pour les gens du voyage (européens) supra-cantonale en collaboration avec le canton de Berne. Au vu de l'expérience de cet été, il apparaît pour le moins important de rappeler que s'ils n'ont pas de travail, alors ils ne restent pas et qu'en cas de présence dans vos parcelles, une collaboration avec la police est nécessaire. Nous attendons des collectivités publiques qu'elles participent à la communication active au sein de la population.

En ce qui concerne les gens du voyage suisses (communautés Yéniches), la collaboration fonctionne bien. Cependant, le canton doit prévoir une place d'environ 5'000 m² pour cette communauté qui est prévue à Vaumarcus.

Aménagement du territoire

Le canton a communiqué que, sur les 570 ha à bâtir, 350 ha sont pour l'habitat et 220 ha pour le développement économique. Avec la révision de la LAT, le canton va réaffecter 40 ha d'habitat en surface agricole utile et environ 50 ha seront gelés. Ce redimensionnement lié aux objectifs politiques de 200'000 habitants et 100'000 emplois va conduire à la modification du plan directeur cantonal. Concernant les possibles projets à la Tène et au Chillou (Val-de-Ruz), les surfaces seront compensées afin d'éviter un dézonage supplémentaire.

Dans le détail, nous avons évoqué le dossier de projet de lac sur la commune du Locle ainsi que le projet de route et de passage à niveau entre les Ponts-de-Martel et la Chaux-de-Fonds. La CNAV prendra position sur le projet du Locle une fois le dossier en sa possession et concernant la route et le rail dans la vallée de la Sagne, la CNAV a écrit aux deux porteurs du projet afin d'avoir une cohérence entre tous.

Situation financière du canton et incidence pour l'agriculture

La situation économique du canton est plus que difficile et un plan d'économie portant une réduction de charge de l'ordre de fr. 70 millions est fixé. Le Chef du département demande aussi à l'agriculture de participer à l'effort d'assainissement des finances cantonales. Au niveau de l'échéancier, le Grand Conseil devra encore se prononcer d'ici la fin de l'année. Nous ne pouvons que regretter les pressions supplémentaires exercées, compte tenu des maigres moyens encore mis à disposition pour l'agriculture et la viticulture. Pour rappel, l'agriculture a toujours contribué à la réduction des coûts dans son secteur, preuve à l'appui le rapport de BAKBASEL sur l'évaluation de la gestion financière du canton de Neuchâtel. En quelques lignes, il permet la comparaison intercantonale des dépenses nettes par hectare, ceci exprimé par un indice de coûts standards de 60 pour l'agriculture neuchâteloise alors que la moyenne intercantonale se situe à 100.

2.1.1.10 Prise de position votations et initiatives

La CNAV a pris position sur des objets de votation ainsi que sur l'initiative qui touche à la problématique énergétique et où l'agriculture est concernée. Ainsi l'initiative dite "pour une économie verte" est soumise au peuple. Son titre est louable et pourrait bénéficier aux familles paysannes car elle exige de la Suisse qu'elle réduise son impact environnemental d'ici 2050. Active dans le secteur des énergies renouvelables, l'agriculture pourrait en sortir gagnante. Cependant force est de constater que des arguments en sa défaveur prédominent.

Premièrement, la vision est de déléguer la gestion des ressources par l'Etat, moyennant une augmentation de taxe. Pour rappel, la taxe CO₂ est déjà effective et est 10 fois plus importante en comparaison européenne.

Dans un deuxième temps, nous ne pouvons tolérer la volonté de supprimer la viande de notre alimentation. Ainsi, le canton qui valorise une surface herbagère importante, se verrait réduire ou

supprimer la production de lait afin de réduire la part de viande. Cette analyse manque cruellement de fondement car pour rappel la Suisse est bien un pays herbager par excellence. A cela s'ajoute la réflexion que les pâturages suisses ne pèsent que 4 % de l'empreinte écologique suisse, alors arrêter de manger de la viande n'aurait qu'une incidence minimale sur le calcul de l'empreinte écologique.

Pour conclure, taxer les régions qui utilisent plus la voiture conduit à nouveau à pénaliser les régions périphériques qui ne jouissent pas de transport public comme les villes. Une nouvelle fois c'est le monde rural qui serait perdant.

En ce qui concerne l'initiative sur la sortie du nucléaire, la CNAV souhaite une sortie planifiée. Concrètement, ce projet modifie la constitution fédérale de telle sorte que les centrales nucléaires destinées à produire de l'électricité ou de la chaleur sont interdites et que les centrales en activité doivent être mises hors service définitivement ; pour les premières en 2017 déjà. Pour rappel, les 5 centrales contribuent à hauteur de 40 % de la consommation d'électricité du pays dont 15 % pour les plus anciennes (Beznau I et II et Mühleberg).

Réduire le risque face au nucléaire part d'une bonne intention, cependant la sortie de l'énergie atomique a déjà été décidée par le Parlement dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 privilégiant une transition vers les énergies renouvelables plutôt que de sortir immédiatement du nucléaire. Sortir rapidement du nucléaire conduirait inévitablement à importer de l'électricité nucléaire française ou des centrales de charbon allemandes. Cette façon de faire conduit à une exemplarité de façade en reportant les conséquences des énergies sales chez nos voisins.

A cela s'ajoute le risque d'être fragilisé par un déficit de capacité de production notamment par les centrales françaises et tout particulièrement aux périodes de pointe de consommation. La Suisse ne serait pas à l'abri d'une telle panne électrique.

Au niveau économique, une perte de compétitivité (réduction de part de marché) serait inévitable sachant que l'arrêt entraînerait une baisse d'auto-alimentation de la Suisse. Pour conclure, les exploitants des centrales - dont un bon nombre de cantons sont actionnaires - demanderont des indemnités, pour la cessation d'activité, que le contribuable devra assumer.

2.1.1.11 Plan d'affectation cantonal viticole

L'interprofession a pris position concernant la révision du plan d'affectation cantonal (PAC) viticole 1^{ère} partie. Dans les grandes lignes, nous saluons la volonté du Conseil d'Etat de maintenir à long terme une surface de 600 hectares de vigne tout en coordonnant la protection du vignoble avec l'urbanisation et l'agriculture. Nous constatons que l'étude a permis de définir des sites d'extensions potentiels à planter en vigne, avec une vision de regroupement des surfaces viticoles. Il apparaît nécessaire de ne pas miter le territoire viticole mais bien d'assurer son regroupement comme le démontre l'étude. Dans le détail, nous avons relevé les éléments suivants :

- L'emprise sur la surface d'assolement (SDA) est quasi inexistante.
- La garantie de l'utilisation des surfaces viticoles et respectivement l'application de l'article 7 al.1, qui mentionne que les immeubles assujettis doivent recevoir une affectation à la viticulture, est nécessaire afin de répondre à la fiche S_23 du plan directeur cantonal.
- La mise en lumière de 140'000 m² en nature non-viticole dans la zone viticole pose problème. Même s'il s'agit de surfaces de petite taille et en proximité de la zone urbanisée, il apparaît pour le moins que le propriétaire espère un jour avoir la possibilité de construire sur cette parcelle. Ainsi, nous avons l'impression que le non-agissement des autorités laisse planer un doute quant au devenir de ces surfaces. En respectant les objectifs définis par le plan directeur cantonal, nous souhaiterions que la loi soit appliquée, ceci dans un délai raisonnable compte tenu du contexte. L'ensemble des acteurs propriétaires doivent être mis sur le même pied d'égalité.

Au final et compte tenu des remarques ci-dessus, l'interprofession répond favorablement à la révision du PAC viticole 1^{ère} partie.

2.1.1.12 Maintien de la pression pour la chasse (sangliers et corneilles)

Situation sangliers

Pour faire suite à la séance tenue en avril 2016 en compagnie d'une délégation d'agriculteurs et de MM. Jean-Laurent Pfund et Christophe Noël, respectivement Chef de service du SFFN et Chef de la section faune, nous avons rappelé l'explosion des dégâts sur les surfaces agricoles et les impératifs de chasse du cheptel bien trop important actuellement. Conscient du problème, le SFFN propose déjà des mesures, à savoir un prolongement des heures de chasse, une augmentation de la période de chasse et une demande à L'OFEV de pouvoir prélever dans les réserves du district franc et des Jordans. La CNAV a émis ses revendications au Chef du département du canton ainsi qu'à l'OFEV dont vous trouvez les éléments principaux ci-dessous.

Courrier du 20 avril adressé à l'OFEV :

- Chasse dans la réserve du Creux-du-Van afin de réduire la population de sangliers et par ricochet les dégâts aux alentours dans les surfaces agricoles.
- Participation financière aux indemnités assumées par le canton de Neuchâtel pour un secteur qui bénéficie d'une protection fédérale compte tenu des dégâts sans précédent pour 2016.

Courrier du 20 avril adressé au Chef du département :

- Assurer le paiement des indemnités compte tenu d'un dépassement prévisionnel du budget ainsi que le versement anticipé de ces dernières.
- Régulation des sangliers entre les périodes de chasse et renforcement des gardes pour les secteurs sensibles.
- Chasse dans les secteurs de réserve du canton (notamment Creux-du-Van et les Jordans).
- Bénéficiaire des dérogations nécessaires concernant la charge en pâquier (pour les exploitations d'estivage), de la charge de la mise à l'alpage ainsi que des secteurs dévolus à la biodiversité ne permettant pas la fauche cette année (pour les exploitations à l'année).

L'approche de la régulation de la faune, notamment la prévention, devra être revue afin d'augmenter l'efficacité de part et d'autre.

Pour faire suite aux courriers concernant les dégâts aux cultures et herbages et à la publication de l'arrêté sur l'exercice de la chasse, nous pouvons dire que nous avons été entendus et suivis, ceci dans un climat constructif avec le SFFN et la fédération des chasseurs ; ainsi il en ressort les réponses suivantes suite à la demande de la CNAV :

- Le crédit complémentaire pour assurer le dépassement du budget et assumer les indemnités aux agriculteurs a été validé par le Conseil d'Etat. Un premier versement des indemnités sera effectué début juillet et un deuxième en fin d'année. Merci de transmettre vos feuilles d'expertise le plus rapidement possible.
- La période de chasse du sanglier est allongée et débute le 15 août, soit deux semaines avant l'ancien exercice et se termine le 30 janvier soit un mois plus tard. De plus, le département peut prolonger la période de la chasse jusqu'au 27 février si les dégâts sont importants.
- Les heures de chasse ont été adaptées à savoir une heure avant le lever du soleil et une heure après le coucher, ceci selon l'éphéméride permettant une meilleure approche de chasse.

- La chasse dans la réserve des Jordan est ouverte du 1^{er} octobre au 12 novembre. La régulation du sanglier dans le district franc fédéral du Creux-du-Van sera effective en septembre, sous réserve de l'autorisation formelle de l'OFEV.
- Adaptation des lieux de stationnement pour les chasseurs afin de faciliter les accès sur les sites qui posent problème.
- Pour les contributions d'estivage et les surfaces de promotion à la biodiversité, des dérogations pourront être accordées pour cause de force majeure si la charge minimale n'est pas atteinte pour les estivages. Il en est de même pour les surfaces de promotion à la biodiversité qui ne pourraient pas être fauchées cette année. L'office des paiements directs se tient à disposition mais rappelle de ne pas trop réduire la charge afin d'éviter la prolifération de mauvaises herbes. Par contre, concernant la contribution de mise à l'alpage, il ne sera pas possible d'envisager des corrections.

Mise à part une demande dont il n'a pas été tenu compte, les revendications ont été comprises et mises en application. Une collaboration plus étroite entre les milieux de la chasse, les autorités cantonales et la CNAV doit se poursuivre afin de réguler au maximum la sortie des sentiers battus du sanglier.

De manière globale, 2016 a été une année très difficile. En début d'année, beaucoup de dégâts ont été répertoriés avant d'atteindre une explosion dans la deuxième partie et fin d'année. Il est à relever que l'absence des tirs des chasseurs a conduit le service de la faune à faire de la régulation. Des dégâts ont été observés dans des lieux qui n'avaient pour ainsi dire que peu de présence. L'année est à oublier concernant la gestion de la population. Au vu des pressions et du mécontentement général, l'arrêté sur la chasse pour 2017 devra tenir compte de l'expérience 2016.

Dès septembre, la chasse en forêt fut ouverte. Elle a donc été avancée d'un mois par rapport à 2011. Chaque chasseur a eu droit d'abattre 2 sangliers + 3 supplémentaires sur demande.

En 2016, 156 chasseurs ont demandé le permis spécial sanglier, indispensable pour chasser cet animal, soit un léger mieux des effectifs depuis 2013. Finalement, durant la chasse c'est presque 300 sangliers qui ont été tirés. A noter encore les 127 bêtes qui ont été abattues par le service.

En matière de prévention autour de la réserve du Creux-du-Van, ce sont un peu moins de 100 hectares de maïs qui furent clôturés, permettant ainsi de limiter les dégâts et pertes financières. Le soutien de fr. 275.-/ha représente un investissement global de fr. 31'000.- environ. Au total, les dégâts indemnisés en 2016 se sont montés à quelque fr. 337'000.-. Le budget de l'Etat a été dépassé, cependant la nécessité de réguler les effectifs de sangliers d'une part, mais aussi de limiter les dégâts d'autre part sont toujours d'actualité au sein du canton.

Statistique gestion sangliers :

Années	2003	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre chasseurs avec permis spécial	néant	186	161	192	164	153	156
Sangliers abattus	160	96	177	115	109	153	168

Années	2003	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Sangliers abattus par le Service	21	12	19	1	2	49	127
Total sangliers abattus	181	125	255	138	145	202	295
Soutien aux mesures de prévention agricole	-	fr. 34'000.-	fr. 33'000.-	fr. 31'000.-	fr. 30'201.-	fr. 27'273.-	fr. 31'030.-
Dédommagements à l'agriculture	fr. 273'000.-	*fr. 194'000.-	fr. 108'148.-	fr. 166'302.-	fr. 125'444.-	fr. 145'625.-	fr. 337'857.-
Nbre de cas de dégâts	329 cas	138 cas	143 cas	140 cas	142 cas	129 cas	222 cas
Dédommagement par cas	fr. 830.-	fr. 1'406.-	fr. 756.-	fr. 1'188.-	fr. 883.-	fr. 1'128.-	fr. 1'522.-

* décembre 2011 compris

Situation corneilles

La situation du peuplement des corneilles reste préoccupante tout comme celle d'autres oiseaux qui se sédentarisent (l'exemple de l'étourneau pour la viticulture).

Nous continuons de soutenir le tir des corneilles par fr. 3.- par paire de pattes présentée. A noter que les tirs de régulation fluctuent d'une année à l'autre mais qu'ils sont largement supérieurs aux tirs dans les années 2000 à 2002, d'où un effet positif sur les populations. Le nombre de tirs reste sensiblement plus faible que les autres années.

Statistique cantonale sur la gestion des corneilles :

Années	Chasse	Tir gardes-auxiliaires et professionnels	Trouvées mortes	Total
2005/06	29	687	-	716
2006/07	34	308	-	342
2007/08	22	231	1	254
2008/09	44	363	-	407
2009/10	31	259	1	291
2010/11	46	506	-	552
2011/12	35	269	-	304
2012/13	13	379	-	392
2013/14	19	413	-	432
2014/15	11	299	-	310
2015/16	48	283	-	331
2016/17	29	236	-	265

Source : Service faune, forêt et nature et CNAV

2.1.2 Mandats et prestations

2.1.2.1 Cofida SA

Au nom du Conseil d'administration de Cofida SA, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2016. Cette année, le Conseil d'administration a une nouvelle fois admis un nouveau membre en la personne de M. Stéphane Rosselet, ceci en remplacement de M. Marc Frutschi, décision entérinée lors de notre dernière assemblée des actionnaires.

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises afin de traiter des dossiers courants, ainsi que de la santé financière saine de la société. Le Conseil d'administration a vécu une année stable quant au personnel (engagement de Mme Moiteiro en novembre 2015) et au changement survenu en 2015 (augmentation du taux d'activité de 40 %).

Notre société, forte de 17 ans d'existence, doit planifier son avenir. Comme cela avait été prévu, les collaborateurs ont eu la possibilité de s'exprimer dans le cadre d'un entretien avec le directeur et le président du Conseil d'administration. Cette prise de température permet d'anticiper les prochains départs et d'en assurer leur remplacement à moyen terme. Un des objectifs du Conseil d'administration est de pouvoir continuer d'offrir au monde agricole et viticole tout comme pour les petites et moyennes entreprises un service de qualité et de proximité tout en appliquant des tarifs attractifs. La confiance instaurée à la fiduciaire doit perdurer indépendamment des changements au sein du personnel.

Au niveau financier, le chiffre d'affaires de l'entreprise dépasse largement la barre des fr. 500'000.-, ceci pour la deuxième fois. Un magnifique résultat malgré le contexte, ce qui a permis de réaliser une provision pour gratification exceptionnelle de pas loin de fr. 15'000.-. De part cet acte, le Conseil d'administration remercie l'engagement des collaborateurs sur l'exercice. Ainsi, compte tenu de ce qui précède, Cofida SA clôt l'année 2016 avec un bénéfice. L'augmentation du taux d'activité du personnel de 40 % devait permettre d'atteindre un rythme de croisière approprié à la charge de travail, cependant force est de constater qu'un nouveau collaborateur peut être vecteur de nouveaux mandats et par conséquent ne pas résoudre la réduction de charge de travail. Ainsi, lors de ces dernières assises, le Conseil d'administration a pris la décision de recourir une nouvelle fois à l'engagement de personnel afin d'assumer la qualité des tâches pour l'ensemble de la clientèle.

Au niveau fiscal, nous avons malheureusement perdu une bataille au niveau fédéral quant à l'imposition des immeubles agricoles. Le dossier a été renvoyé en commission et une proposition politique acceptable pourrait être que les dossiers ouverts soient traités par l'ancienne pratique avant la décision du Tribunal fédéral, ce qui permettrait de régulariser un grand nombre de dossiers. Au niveau cantonal, nous nous battons quant à la reconnaissance de la valeur vénale à 2,5 fois la valeur de rendement dans le cadre d'un transfert de la fortune commerciale en fortune privée. Il est impératif que l'opinion publique ne perçoive pas l'agriculture comme un secteur privilégié.

Pour conclure, je remercie nos actionnaires pour leur confiance, les collaborateurs de Cofida SA pour leur engagement et je profite aussi de remercier mes collègues du Conseil d'administration pour leur présence et leur contribution au développement de notre fiduciaire.

Les types et nombre de comptabilités agricoles traités par la fiduciaire sont les suivants :

Types et nombre de comptabilités agricoles	2000	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Agro-Twin	30	240	246	250	232	220	218
Fisca-Light	34	63	58	51	48	47	39
Win-Biz + A.T Win	---	21	31	39	67	92	104
Manuelle	70	59	55	55	57	56	52
Autres	---	0	6	5	8	6	12
Total	284	386	397	401	412	421	425

Types et nombre de comptabilités agricoles	2000	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Déclarations d'impôts	278	661	720	802	867	895	913
Défense de dossiers	239	165	81	89	57	39	61

2.1.2.2 Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN)

Pour le traitement des questions viticoles, la CNAV s'appuie sur la structure de l'IVN. La présidence de l'IVN étant assumée par le directeur CNAV, la concordance entre les positions de la CNAV et l'IVN est pour ainsi dire garantie. Par ailleurs, l'Interprofession est nouvellement reconnue comme organe consultatif officiel de l'Etat de Neuchâtel en matière vitivinicole.

Les membres de l'IVN sont : la Fédération neuchâteloise des vigneron (FNV), la Compagnie des propriétaires-encaveurs neuchâtelois (CPEN), l'Association neuchâteloise des vigneron-encaveurs (ANVEI) et l'Entente des caves coopératives neuchâteloises.

En 2016, l'IVN s'est réunie à 4 reprises. En bref, voici les principales thématiques abordées :

- Stocks au 31.12.2015 et 2016 (voir ci-après).
- Décisions pour la vendange 2016 :
 - Quotas de production AOC à 800 g/m² pour les cépages rouges et les spécialités blanches.
 - Quotas de production AOC à 900 g/m² pour les Chasselas, Riesling-Sylvaner, Doral et Charmont.
 - Maintien du prix indicatif à fr. 5.10/kg au degré moyen pour les Pinot noir, Gamaret, Garanoir et spécialités AOC.
 - Reconduction du prix à fr. 3.40/kg au degré moyen pour le Chasselas et le Riesling-Sylvaner AOC après un report de séance.
- Validation de l'arrêté AOC pour les vendanges 2016.
- Prise de position ; consultation PAC viticole première partie.
- Suivi du dossier "Moon" avec la FSV.
- Premier résultat du groupe de travail pour étudier la restructuration des associations viticoles.

Stocks au 31 décembre 2016

Catégories	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rouges + rosés								
Stocks 01.01.	20'631	23'540	21'966	22'715	22'597	17'276	19'585	21'715
Récolte	13'966	15'570	17'170	14'779	8'032	17'345	15'839	20'642
Disponibilités	34'597	39'110	39'136	37'494	30'629	34'621	35'424	42'357
Stocks 31.12.	20'200	21'966	22'715	22'597	17'276	19'585	21'715	26'008
Consommation	14'397	17'144	16'421	14'897	13'353	15'036	13'709	16'349
Mois	16.84	15.38	16.60	18.20	15.53	15.63	19.01	19.09
Blancs + autres								
Stocks 01.01.	32'430	20'207	19'546	19'802	19'573	13'150	14'047	14'952
Récolte	20'972	15'368	17'016	14'751	5'819	12'157	12'959	15'531
Disponibilités	53'402	35'575	36'562	34'553	25'392	25'307	27'006	30'483

Catégories	2000	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Stocks 31.12.	31'519	19'546	19'802	19'573	13'150	14'047	14'952	16'724
Consommation Mois	21'883 17.28	16'029 14.63	16'760 14.18	14'980 15.68	12'242 12.89	11'260 14.97	12'054 14.88	14'966 14.15
Consommation totale	36'279	33'173	33'181	30'227	25'595	26'296	25'763	30'642

Source : Service de la Consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Les stocks au 31 décembre 2016 totalisaient 3.97 millions de litres. On observe une augmentation de l'ordre de 310'000 litres par rapport à 2015, due principalement à une récolte de Pinot noir et de Chasselas en dessus de la moyenne décennale. La consommation de blanc est en augmentation de 12 % avec 13'759 hl tout comme la consommation de rouge et rosé qui avoisine 16 % à 16'349 hl. Globalement la consommation totale s'établit à 30'109 hl ce qui est un bon signal.

Sélection des vins de Neuchâtel 2016

Sous l'égide de l'IVN, l'organisation de cette édition 2016 de la sélection des vins de Neuchâtel a été gérée par M. Yann Huguelit, Mme Laetitia Balossi (CNAV), MM. Sébastien Cartillier et Yves Dothaux (Station viticole cantonale).

La Sélection cantonale s'est déroulée les 18, 19 et 20 mai 2016 au Mycorama à Cernier. Elle valait pour le Prix «Ambassadeur», le Prix «Excellence», les sélections d'Or (>90 pts), le Guide Hachette des vins et La Gerle d'Or (sélection des vingt encavages participants).

En chiffres, 39 encavages ont présenté 252 vins, soit 50 Chasselas, 37 Œil-de-Perdrix et 3 Perdrix Blanche, 40 Pinot Noir classiques et 24 Pinot Noir élevés en barrique, 24 Chardonnay, 20 Pinot gris, 20 "autres cépages et assemblages blancs", 22 "autres cépages et assemblages rouges" 3 vins mousseux et 9 vins liquoreux.

L'attribution des sélections fut la suivante :

Prix «Ambassadeur» 2016 (attribué à l'encavage ayant obtenu la meilleure moyenne pour tous ses vins présentés) : **Cave du Cep à Cortailod**

Le prix «Excellence» a lui été attribué aux encavages qui ont obtenu le plus haut pointage sur les différentes catégories.

Prix « Excellence » Chasselas

Cave et Distillerie de la Ruelle à Auvernier, Cru des Ceylards AOC Auvernier 2015

Prix « Excellence » Œil-de-Perdrix

Caves du Château à Auvernier, Œil-de-Perdrix AOC Neuchâtel 2015

Prix « Excellence » Pinot Noir

Sandoz Vins à Neuchâtel, Pinot Noir AOC Neuchâtel 2015

Prix « Excellence » Pinot Noir Barrique

Ruedin Nicolas Vins "Valentin" à Cressier – Valentin Création Pinot Noir AOC Neuchâtel 2014

Prix « Excellence » Chardonnay

Domaine de Montmollin à Auvernier, Chardonnay AOC, Neuchâtel 2015

Prix « Excellence » Chardonnay barrique

Gerber Alain Vins, Expression AOC, Neuchâtel 2014

Prix « Excellence » Pinot Gris

Lavanchy Olivier vins à Neuchâtel, Pinot Gris AOC Neuchâtel 2015

Prix « Excellence » Assemblage rouge

Lavanchy Olivier vins à Neuchâtel, Désir Noir AOC Neuchâtel 2014

Prix « Excellence » Vin Mousseux

Caves Châtenay-Bouvier SA à Boudry, Bouvier Brut AOC Neuchâtel

Sélections d'Or Neuchâtel

Encavage	Dénomination du vin
Alain Gerber à Hauterive	Non Filtré AOC Neuchâtel 2015
	Prélude AOC Neuchâtel 2014
Bouvet-Jabloir à Auvernier	Gamaret-Pinot Noir élevé en barrique Collection Grande Réserve AOC Auvernier 2014
Cave des Lauriers, Jungo & Fellmann à Cressier	Neuchâtel Blanc AOC Neuchâtel 2015
	Œil-De-Perdrix AOC Neuchâtel 2015
Cave du Cep, J.R. Felix à Cortaillod	Pinot Noir barrique AOC Cortaillod 2014
	Cave du Cep AOC Neuchâtel 2015
	Pinot Gris AOC Neuchâtel 2015
Cave du Prieuré à Cormondrèche	Le Secret de la Chapelle AOC Neuchâtel 2012
	Chardonnay AOC Neuchâtel 2015
	Magie Noire AOC Neuchâtel 2014
Cave et Distillerie de la Ruelle à Auvernier	Gewürztraminer AOC Auvernier 2015
Caves de Chambleau à Colombier	Œil-de-Perdrix AOC Neuchâtel 2015
	Pinot Noir Pur Sang AOC Neuchâtel 2012
	Pinot Noir barrique Cuvée Charlotte AOC Neuchâtel 2014
	L'Inattendu AOC Neuchâtel 2015
Caves de La Béroche, à Saint-Aubin – Sauges	Sélection 5 communes AOC Neuchâtel 2015
	Les Sorcières AOC Neuchâtel 2014

Cru de Cornaux, Serge Divernois	Chasselas AOC Cornaux 2015
Domaine Angelrath, Le Landeron	Larmes de Pinot AOC Le Landeron 2011
Caves du Château d'Auvernier	Chardonnay élevé en barrique AOC Neuchâtel 2014
	Pinot Noir élevé en barrique AOC Neuchâtel 2014
	Pinot Gris tradition AOC Neuchâtel 2015
Domaine De Montmollin à Auvernier	AOC Auvernier 2015
	Non Filtré AOC Auvernier 2015
Domaine Saint-Sébastien à Saint-Blaise	Blanc Sélection AOC Neuchâtel 2015
	Pinot Noir fut de Chêne AOC Neuchâtel 2014
Domaine des Cèdres à Cortaillod	Chardonnay élevé en barrique AOC Cortaillod 2014
Olivier Lavanchy à Neuchâtel	Neuchâtel Blanc AOC Neuchâtel 2015
	Champréveyres AOC Neuchâtel 2015
	Œil-de-Perdrix AOC Neuchâtel 2015
Ritter Cochand Chantal, Le Landeron	Sauvignon Blanc AOC Neuchâtel 2015
	Doral AOC Le Landeron 2015
Station viticole cantonale à Auvernier	Les Clos AOC Auvernier 2013
Vins Keller à Vaumarcus	Lune de Miel VDP 2015
	Œil-De-Perdrix AOC Neuchâtel 2015
Vouga Jocelyn et Cinzia à Cortaillod	Œil-de-Perdrix Neuchâtel AOC 2015

2.1.2.4 Commission AOC

En 2016, 2 séances de dégustation, organisées par M. Patrick Vaudroz en collaboration avec Mme Laetitia Balossi, ont eu lieu dans la salle de la Station viticole à Auvernier (29 juin et 15 novembre 2016). La Commission s'est ensuite réunie en séance plénière sous la présidence de M. Patrick Vaudroz, le 16 décembre 2016 pour faire le bilan de l'exercice 2016.

Bilan des dégustations AOC de 2012 à 2016 :

Considérants	2012	2013	2014	2015	2016
Encavages avec prélèvements	21	19	26	27	27
Commerces et manifestations avec prélèvements	1	-	-	-	-
Nombre de dégustations	2	2	2	2	2
Chasselas prélevés	14	15	16	19	21
Œil-de-Perdrix prélevés	14	13	12	21	22
Pinots noirs prélevés	22	17	16	15	23
Spécialités prélevées	4	11	1	12	8
Total vins prélevés et dégustés	67	56	45	55	74
Vins admis	63	52	43	48	68
Vins admis avec réserves	2	3	2	5	5
Vins refusés	2	1	-	2	1
Part de vins refusés	2.98 %	1.79 %	0 %	3.64 %	1 %
Encavage soumis à l'agrément	1	1	-	-	-
Encavage sous séquestre	-	-	-	-	-

2.1.2.5 Association PI Région 3 Lacs

L'Association PI Région 3 Lacs est une association professionnelle qui regroupe les viticulteurs de la région des Trois Lacs (NE, BE francophone, Vully FR et VD) appliquant le mode de production PER. C'est une section de Vitiswiss qui est compétente pour délivrer les certificats aux vigneron qui souhaitent faire plus que les PER, ainsi que le label Vinatura aux encaveurs intéressés. Ce label Vinatura permet d'identifier les vins issus de production intégrée jusqu'au consommateur. Les contrôles PER et certificats sont mandatés à l'ANAPI qui est accréditée ISO 17020.

M. Boris Keller de Vaumarcus est président de l'association régionale et également de Vitiswiss. Le conseil technique est assuré par M. Sébastien Cartillier de la Station viticole cantonale. La CNAV est mandatée pour le secrétariat et la comptabilité par convention. L'effectif de l'organisation est de 95 membres : 61 sur Neuchâtel, 13 sur Vaud, 16 sur Fribourg et 5 sur Berne. De plus, elle contrôle par mandat quelques exploitations non-membres, ainsi que, en sous-traitance de l'AFAPI, la partie viticole d'exploitations mixtes (agricole-viticole) fribourgeoises.

Le comité PI Région 3 Lacs est formé par les personnes suivantes : MM. Boris Keller, Francis Ballet, Olivier Brunner, Claude Auberson, Fredi Marolf, Gilles Pierrehumbert et Cédric Guillod.

Les statistiques de contrôle 2016 se présentent comme suit :

Considérants	2013	2014	2015	2016
Contrôles effectués	24	33	28	35
Avertissements / réductions paiements directs / renoncements	1	1	5	5
Certificats Vitiswiss décernés	62	27	24	18
Refus du certificat Vitiswiss	1	0	0	2

De plus, un prélèvement a été effectué (Fribourg) pour analyses de résidus phytosanitaires.

2.1.2.6 ANAPI

Accréditation

L'association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée, s'est réunie en 2002 avec les Organisations Cantonales de Contrôle (OCC) des autres cantons romands (Vaud, Genève, Jura et Valais) sous la bannière de l'Organisme Intercantonal de Certification (OIC) à Lausanne. Cette collaboration a donné naissance à la Commission Technique des Contrôles (CTC) au sein de l'OIC et cette dernière a obtenu l'accréditation à la norme ISO 17020. Ultérieurement, le groupe s'est élargi aux organisations OLK sises dans le Haut-Valais et Agrispea SA du Tessin.

Pour diverses raisons, en 2012 les OCC ont décidé de revoir leur fonctionnement et de devenir maître de leur accréditation, en donnant naissance à la Fédération des Organisations de Contrôles Agricoles et Alimentaires (FOCAA) qui obtient une accréditation selon la norme ISO 17020 temporaire jusqu'en 2016. À partir du 1^{er} août 2016, l'ANAPI est accréditée individuellement et la FOCAA reste un organe de soutien et de concertation des différentes OCC pour toutes les tâches qui touchent à l'accréditation.

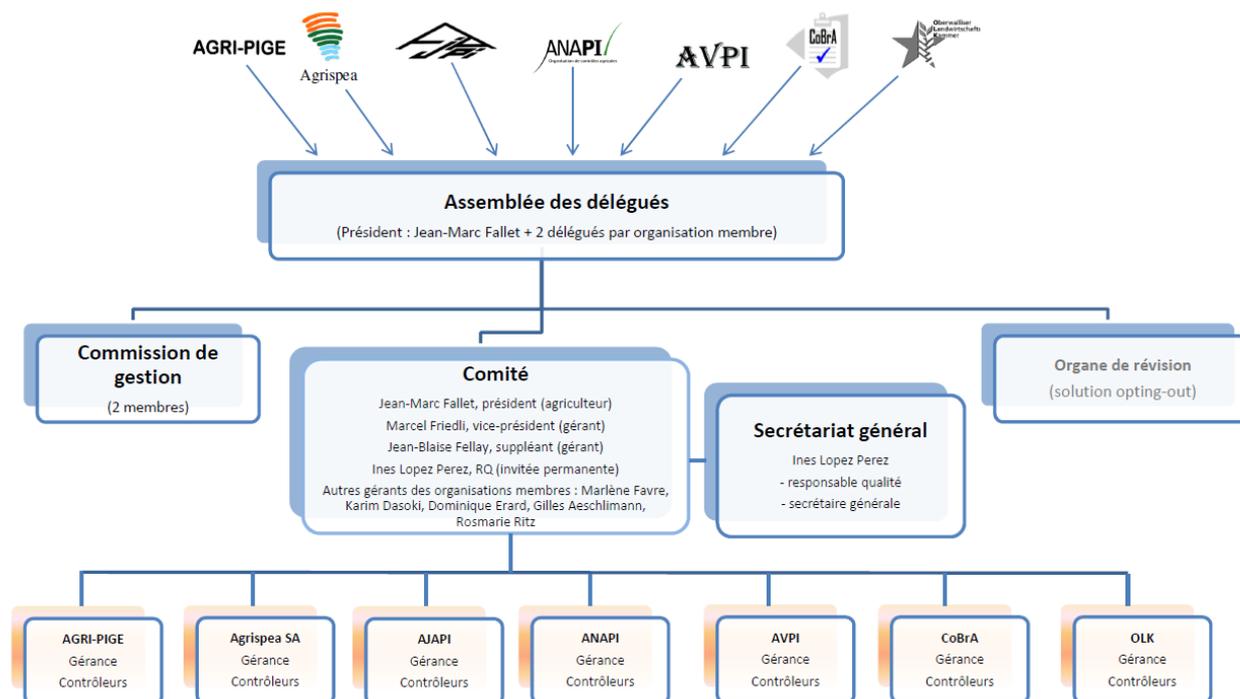
Les buts de la FOCAA sont :

- Harmoniser les procédures et documents de ses membres en ce qui concerne les différents contrôles relevant du droit public ou privé, effectués dans les secteurs susmentionnés et qui sont soumis à l'accréditation ;
- Offrir des prestations de Responsable Qualité au profit de ses membres ;
- Offrir une plateforme d'échange d'expériences.

La FOCAA est constituée de 7 membres (Organisations cantonales de contrôle, OCC) qui sont :

- L'association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée, Satigny (AGRI-PIGE) ;
- L'association jurassienne des agriculteurs en production intégrée, Courtételle (AJAPI) ;
- L'association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée, Cernier (ANAPI) ;
- L'association valaisanne pour la production intégrée, Conthey (AVPI) ;
- L'association vaudoise de contrôle des branches agricoles, Lausanne (CoBra) ;
- Oberwalliser Landwirtschaftskammer, Visp (OLK) ;
- Agrispea SA, San Antonino.

Voici l'organigramme simplifié :



Coordination des contrôles

Sous la présidence de Mme Corinne Bourquin (adjointe du Vétérinaire cantonal), le groupe de coordination des contrôles se réunit 2x par an. MM. Félix Wuergler (SAGR) et Gilles Aeschlimann sont également membres. Sa tâche vise à éviter des doublons, dans la mesure du possible, et à cibler une partie des contrôles selon le risque, conformément à l'Ordonnance sur la coordination des contrôles (OCCEA).

Commission OPAN

Sous l'impulsion de la CNAV, une Commission cantonale a été créée pour régler les cas de non-conformité de l'OPAN (Ordonnance sur la Protection des animaux) en lien avec la fin de la période transitoire au 1^{er} septembre 2013. Elle est présidée par l'adjointe du Vétérinaire cantonal, Mme Corinne Bourquin, et est formée de 2 personnes de la CNAV (MM. Marc Frutschi et Yann Huguelit), 2 personnes du SAGR (MM. Pierre-Ivan Guyot et Patrick Vaudroz) et M. Gilles Aeschlimann de l'ANAPI. Une séance a eu lieu en 2016.

Comité – Commission de contrôle – Assemblée générale

Le comité s'est réuni à trois reprises (février, mai, novembre). La Commission de contrôle s'est réunie deux fois (mai et septembre) pour traiter des dossiers présentant des non-conformités.

L'assemblée générale s'est déroulée le 17 mars 2017 à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville à la Brévine en présence de 58 membres et invités.

Voici un bref résumé de cette session :

- Afin de pouvoir continuer d'assumer à l'avenir le mandat des contrôles vétérinaires de base, il faut qu'au moins 2 contrôleurs fassent la formation d'Assistant Officiel.
- L'ANAPI a obtenu son accréditation individuelle auprès du SAS (Service de l'Accréditation Suisse) au mois d'août 2016. Ce dernier prévoit d'effectuer cet été des audits de contrôles terrain et de la gérance.
- Les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité.

Statistiques de contrôles agricoles (sans viticulture : voir 2.1.2.4)

Considérants	2013	2014	2015	2016
Nbre d'exploitations inscrites PER	673	647	624	615
Nbre de contrôles PER sur le terrain Part	178 26 %	161 25 %	157 25 %	181 29%
Exploitations non-conformes PER Part	32 9 %	31 8 %	20 6 %	30 8%
Nbre d'exploitations inscrites SST/SRPA Part des exploitations PER	604 90 %	573 89 %	567 91 %	554 90%
Nbre d'expl. contrôlées SST/SRPA Part	219 36 %	141 25 %	210 37 %	174 31%
Exploitations non-conformes SST/SRPA Part	23 9 %	7 5 %	15 7%	15 9%
Nbre de contrôles AO	157	112	190	189
Nbre de contrôles IP-Suisse base	116	31	80	71
Nbre de contrôles IP-Suisse céréales	29	4	8	6
Nbre de contrôles IP-Suisse viande	118	75	78	53
Nbre de contrôles IP-Suisse lait des prés	0	30	4	0
Nbre de contrôles IP-Suisse biodiversité	17	43	51	44

Considérants	2013	2014	2015	2016
AOP Gruyère				66
Autres (IPG / FM / 62 a)	10	10	9	6
Nbre de contrôles Suisse-garantie (maraîchers et grandes cultures dès 07)	15	20	39	26
Nbre de contrôles AQ-Viande suisse	106	46	96	85
Nbre de contrôles "données de structures" (exploitations PER + Bio)	159	211	190	200

2.1.2.7 Marché de bétail

Durant l'année 2016, 24 marchés de bétail surveillés ont été organisés à l'Anim'halle aux Ponts-de-Martel. Quelques 3'525 bêtes ont été commercialisées sur le marché de bétail des Ponts-de-Martel (+389 par rapport à 2015).

La fréquentation moyenne des marchés de bétail des Ponts-de-Martel a été d'env. 146 bêtes. Notons que 11 marchés ont plus de 150 bêtes (151, 152, 156, 162 (2x), 167, 169, 184, 187, 189 et 205) et 1 marché a un apport de moins de 100 bêtes (81). La fréquentation neuchâteloise au marché de Provence est en hausse (181 bêtes au total, soit +46).

La qualité du bétail commercialisé est en légère amélioration par rapport à 2015, ceci avec 195 bêtes classifiées en "C" (+16). A noter l'augmentation de la catégorie "X" passant de 641 bêtes en 2015 à 644 en 2016 et 4 bêtes hors taxe (-2).

Au niveau des prix, nous relevons que la surenchère moyenne s'est élevée pour les 24 marchés des Ponts-de-Martel à fr. 202.65/bête. Pour les vaches, celle-ci a été de fr. 276.35/bête. Ceci représente une surenchère totale de fr. 712'112.10. La valeur bouchère nette des bêtes est plus élevée que l'an passé avec une moyenne de fr. 2'203.60 contre fr. 2'174.30 en 2015.

Statistique des marchés surveillés des Ponts-de-Martel :

Considérants	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre bêtes vendues	3'009	3'152	2'909	3'124	3'514
"Usage personnel"	43	20	16	12	11
Nbre bêtes totales	3'052	3'172	2'925	3'136	3'525
Valeur totale des ventes en millions	5.5	5.9	5.9	6.7	7.7
Nbre détenteurs	320	300	289	296	293
Enchère moy. par bête	fr. 139.90	fr. 133.90	fr. 151.30	fr. 165.90	fr. 202.65
Subvention allouée en fr.	220'000.-	220'000.-	180'000.-	180'000.-	175'000.-
Bêtes avec subvention	2'610	2'751	2'509	2'663	3'116

L'attribution des primes de l'État de Neuchâtel

Dans l'ensemble, 3'116 bêtes (+453) vont finalement toucher des primes en 2016. Ce nombre comprend également les 11 bêtes en "usage personnel" (-1) ainsi que celles amenées sur les marchés de Provence par les agriculteurs neuchâtelois. À noter que 590 bêtes (-18) ont été commercialisées sans toucher de primes. Ce qui représente 15.92 % des bêtes ayant fréquenté les marchés de bétail en 2016.

Le montant total affecté aux frais de déplacements (fr. 30.-) se monte en 2016 à fr. 54'750.-. L'attribution de cette prime se fait à raison de deux bêtes maximum par marché.

Le personnel

Afin d'assurer une organisation optimale des marchés des Ponts-de-Martel, le personnel a été le suivant pour 2016 :

Gérance, secrétariat, convocations	Mme Justine Debély
Suppléantes	Mmes Sarah Isler et Camille Nonin
Enregistrement des données	Mme Anne-Pauline Montandon
Contrôles d'entrée	M. Jean-Paul Thiébaud
Pesage	M. Charly Robert
Taxation	2 experts de Proviande
Vente	M. Tony Wieland
Buvette	Mme Mary-Claude Robert

CH – Assurance bétail de boucherie

L'assurance couvre les frais liés aux bêtes déclarées impropres à la consommation ou atteintes par la cysticerose (défauts cachés). La prime par gros bovin s'est montée à fr. 8.50 et depuis le 1^{er} juillet 2016 à fr. 9.50. Pour le jeune bétail cela n'a pas changé elle s'est montée à fr. 5.00.

M. Michel Darbellay est le représentant de la Suisse romande au sein du Conseil d'administration de l'assurance.

Communauté d'intérêt des marchés publics (CIMP)

La CNAV est membre de la Communauté d'intérêt des marchés surveillés (CIMP). Le siège de la CIMP est à Brugg auprès de l'Union suisse des paysans qui tient son secrétariat.

La CIMP est membre de Proviande et détient un siège non-permanent au comité de celle-ci. Elle maintient des contacts réguliers avec les autorités et en particulier avec les marchands et les abattoirs qui sont les premiers clients des marchés. Elle est également membre de l'Association des producteurs de bétail bovin. Le représentant des marchés de bétail de Neuchâtel et Jura est M. Michel Darbellay, directeur de la Chambre jurassienne d'agriculture.

2.1.2.8 Anim'Halle

Depuis sa création en 1998, les membres semblent très satisfaits de leur halle agricole. Les locations de la buvette sont constantes depuis de nombreuses années. Ceci démontre que ce bâtiment assume bien ses 2 fonctions, une de qualité professionnelle, destinée à l'agriculture par le biais des 24 marchés de bétail et la seconde destinée aux rencontres qu'elles soient familiales, privées ou de grandes manifestations comme le Bal-des-Foins, ou le traditionnel concours des taureaux.

En 2016, les marchés de bétail ont apporté fr. 28'778.- de revenu à la société, ce qui représente près d'un tiers des recettes totales. Les deux autres tiers sont répartis entre les ventes de boissons à la buvette et la location des locaux. Le bénéfice de l'exercice 2016 est de fr. 815.25.

2.1.2.9 Abattoir régional des Ponts-de-Martel

Le principal changement de l'année 2016 est l'arrivée de notre nouveau gérant. Monsieur Ludovic Messerli a débuté son activité le 2 mars et Monsieur Johnny Schneiter a quant à lui quitté son poste de gérant à fin avril. Le passage de témoin a donc duré deux mois afin que M. Messerli puisse se familiariser avec les outils de travail. Connaître l'usage et l'entretien des installations d'abattage, maîtriser l'informatique, diriger les employés, répondre aux demandes des clients et fournisseurs sont les principaux défis que Ludovic Messerli a su relever. Dans la foulée, le poste de gérant a été rebaptisé responsable technique.

Plusieurs employés à tâche nous ont quittés durant l'année. Nous avons donc recherché activement du personnel par le biais d'annonces dans les journaux, sur internet et par le bouche à oreille. Il est très difficile de trouver du personnel qualifié pour travailler deux matins par semaine soit 10 à 15 heures par semaine. Malgré cela, à la fin de l'année, l'équipe était au complet. Nous avons pu engager un employé à 100% dont le temps de travail est partagé entre l'abattoir et l'entreprise Montandon SA. Cependant, les remplacements pour les périodes de vacances restent difficiles à gérer.

Au niveau des règles d'hygiène et de protection des animaux, l'équipe HACCP s'est attelée à corriger les lacunes mises en évidence par l'audit réalisé en 2015. La plupart des non-conformités peuvent être corrigées sans frais supplémentaire par la formation du personnel et une bonne tenue des registres. Deux points vont en revanche occasionner des coûts supplémentaires à charge de l'abattoir. Il s'agit du lavage à intervalle régulier des scies de fente et d'analyses bactériologiques sur la surface des carcasses. Ces deux points seront mis en pratiques dès le début 2017.

L'assemblée générale de mars 2016 a élu Daniel Geiser et Marc Frutschi co-président de la coopérative de l'abattoir. Cette co-présidence était prévue comme une transition pour laisser à Daniel Geiser le temps de transmettre les dossiers au soussigné. Fin octobre, Daniel Geiser s'est retiré définitivement après 7 ans de présidence durant lesquelles il a dû relever de nombreux défis. Le plus important étant la rénovation complète de l'abattoir. Lors de l'assemblée générale 2017, Daniel Geiser a été chaleureusement remercié pour son temps et ses compétences mises au service de l'abattoir.

Un représentant de la commune des Ponts-de-Martel siège au comité de l'abattoir. Suite aux élections communales 2017, c'est M. Didier Barth, conseiller communal, qui a remplacé M. Cédric Schwab.

Au niveau des quantités abattues, le total se monte à 1087 tonnes soit une légère augmentation par rapport à 2015. Compte tenu de la conjoncture et de la pression du tourisme d'achat, ce résultat peut être considéré comme encourageant. Le résultat des comptes est tout proche de l'équilibre alors qu'il y avait un déficit de fr. 13'500.- en 2015. Cependant, le comité ne se satisfait pas de ce résultat car les amortissements ne sont pas suffisants. Le comité et le responsable technique ont pour objectif d'améliorer encore le résultat par une augmentation du volume d'abattage d'une part mais surtout par une meilleure efficacité du travail et une économie sur les frais de fonctionnement.

Chiffres-clés 2013 à 2016 :

Considérants	2013(1)	2014(2)	2015	2016
Abattages en t Poids mort	393	757	1'047	1'086
Abattages en nombre têtes	3'788	7454	10'132	10'509
Porcs	3'215	6'157	8'463	8'849
Gros bovins, équidés, gibier	343	698	956	957
Veaux	115	208	221	162
Ovins, caprins	214	391	492	541
Chiffre d'affaires	fr. 439'117.-	fr. 614'213.-	fr. 798'123.-	fr.805'680.-
Amortissements	---	---	fr. 143'662.-	fr.139'000.-
Bénéfice / Pertes	fr. -81'386.-	fr. 79.-	fr. -13'588.-	fr. 228.-

(1) suspension de l'activité d'abattage dès juin 2013 (rénovation)

(2) reprise de l'activité d'abattage dès fin février 2014

Membres du comité de la société coopérative de l'abattoir régional des Ponts-de-Martel (fin mars 2016) : MM. Marc Frutschi (président), Jean-Marc Robert (vice-président), Armin Eigenmann (secrétaire), Olivier Montandon, Didier Barth, Pascal Truong, Stéphane Rosselet (membres). Invités : MM. Ludovic Messerli (responsable d'exploitation), Alexandre Sahli (comptable).

Nombre de coopérateurs : 500 membres, dont 88 personnes morales ou membres collectifs

2.1.2.10 Agriviva Neuchâtel

Au cours de la saison écoulée, près de 1'700 jeunes ont à nouveau passé une partie de leur temps libre pour un stage à la ferme. C'est l'occasion de faire des rencontres rafraîchissantes entre plusieurs générations, différentes cultures et mentalités. Cet échange est bénéfique à tous.

Près de 90 % de ces participants nous ont confié que leur séjour leur avait bien plu, voire très bien plu.

Afin de promouvoir le nouveau visage d'Agriviva, plus de 1'000 jeunes de 14 ans à travers le canton ont reçu une carte de présentation de l'association.

Durant l'année 2016, l'antenne neuchâteloise d'Agriviva a placé 34 jeunes dans les familles du canton.

Nous pouvons faire état des chiffres suivants de 2014 à 2016 :

Considérants	2014	2015	2016
Familles neuchâteloises receveuses	9	9	8
Jeunes placés de l'extérieur	24	24	34
Origine suisse alémanique	13	14	19
Origine suisse romande	4	5	8
Origine suisse italienne	3	1	1
Origine étrangère	4	4	6
Nombre de jours de travail	487	413	507
Jeunes neuchâtelois placés à l'extérieur	15	12	13
En suisse alémanique	5	5	8
En suisse romande	9	6	5
En suisse italienne	0	0	0
A l'étranger	1	1	0
Nombre de jours de travail	213	228	268

Nous constatons que le nombre total de placements a un peu augmenté par rapport à l'année passée et que nous avons une famille de moins. En effet, quatre se sont retirées et trois nouvelles ont accueilli des jeunes cette année. Les jeunes ont effectué des stages plus courts d'environ trois jours.

La grande majorité de nos familles a été visitée durant les années précédentes. Les trois nouvelles ont été rencontrées en 2016.

Le questionnaire envoyé à chaque jeune nous permet d'évaluer le placement dans les familles : accueil, contacts, état des lieux, travail à effectuer, temps de travail journalier. En règle générale, les jeunes donnent une appréciation bonne à très bonne de leur expérience. Quand ce n'est pas le cas, la déception est souvent due à une mauvaise compréhension du concept Agriviva par le jeune ou par la famille d'accueil.

Pour conclure, nous tenons à exprimer nos vifs remerciements aux familles neuchâteloises qui donnent l'opportunité aux volontaires de découvrir le monde rural, ainsi qu'à l'Etat de Neuchâtel pour le soutien apporté.

2.1.2.12 Communication de base

En 2016, trois manifestations neuchâteloises ont repris la campagne "*Proche de vous les paysans suisses*".

Char fleuri de la Fête des vendanges

L'édition 2016, avec la création du char fleuri pour la fête des vendanges et les magnifiques dahlias de la Famille Krebs à Cornaux qui ont été cueillis dans de bonnes conditions et qui ont pu être installés dans les temps, a été une belle réussite. Le char de la CNAV a été vivement applaudi au long du parcours. Nous avons pu mettre en lumière la déclinaison autour des céréales. Choisir des produits et des services suisses, c'est soutenir l'économie indigène, les emplois et les places d'apprentissage qui en dépendent. C'est ainsi que la campagne nationale « Tu es WAOUH » a été intégrée au char et à la distribution de pommes.

L'engagement de tous les instants des personnes à la confection du char peuvent être fiers du résultat. Avec la participation des petits comme des grands, la cohésion du monde agricole est fortement renforcée.



Nous adressons un grand merci à tou(te)s celles et ceux qui ont permis de faire de cette journée un succès pour notre agriculture et viticulture neuchâteloise. La place manque pour remercier nommément toutes les personnes, notamment les agriculteurs/trices et viticulteurs/trices, qui ont pris part de près ou de loin à cette journée.

Fête la terre

La CNAV par l'intermédiaire de NVT a mis sur pied une belle édition de fête la terre 2016 sous le signe du terroir avec comme animation, fête de lutte et lutte de vaches. Événement incontournable de la rentrée, l'organisation de la fête la terre sur le site d'Evologia permet de mettre en musique terroir et culture et de pouvoir drainer beaucoup de monde durant le mois d'août. Ainsi, même si le temps n'a pas été totalement de la partie le samedi, le dimanche ensoleillé a rattrapé largement. Une manifestation qui mérite toujours le détour.



Balade gourmande et pédagogique

L'équipe Espace campagne qui était actif à Modhac a mis sur pied une balade gourmande au Valanvron.

Pour rappel, Espace campagne rassemble les sociétés de laiterie et d'agriculture du district de La Chaux-de-Fonds ainsi que l'union des Paysannes de La Chaux-de-Fonds et de La Sagne. Le but étant de créer des liens entre la ville et la campagne d'une part et de faire découvrir le métier aux consommateurs d'autre part.

Cette balade a permis à tout le monde, jeunes et moins jeunes, agriculteurs et consommateurs de déguster des produits du terroir et de pouvoir assister à la traite des vaches, étudier un troupeau de vaches allaitantes, découvrir un rucher et ses abeilles. Un magnifique résultat et un grand bravo à toute l'équipe pour la réussite.



2.2 Secteur conseil & formation

2.2.1 Formation

2.2.1.1 Groupes de vulgarisation

Avec 14 groupes de vulgarisation répartis sur l'ensemble du territoire du canton de Neuchâtel, le secteur conseil & formation, par ses conseillers, dispense une séance par groupe durant la période hivernale. Ces contacts sont une occasion d'échanger sur l'actualité technique. Cette formule gratuite de formation continue permet également d'effectuer une rotation des conseillers agricoles au sein des groupes régionaux de vulgarisation.

Statistique de fréquentation des séances de janvier et février 2017 :

Groupes	Nombre de pers. convoquées	Nombre de participants	% de participation
Bémont & La Brévine	64	24	37.5 %
Chaumont & Lignièrès	31	15	48.4 %
Cornaux	35	11	31.4 %
Couvet + Fleurier + Rothel + Travers	72	17	23.6 %
La Chaux-de-Fonds	111	16	14.4 %
La Côte-aux-Fées	19	8	42.1 %
Le Cerneux-Péquignot	19	13	68.4 %
Le Locle + La Chaux-du-Milieu + Le Crêt-du-Locle	63	15	23.8 %
Le Pâquier	37	13	35.1 %
Les Bayards + Les Verrières	38	15	39.5 %
Les Ponts-de-Martel	58	16	27.6 %
Littoral Ouest	68	20	29.4 %
Val-de-Ruz Est	36	15	41.7 %
Val-de-Ruz Ouest + La Côtière	65	15	23.1 %
Totaux	716	213	29.7 %

Années	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016	2016/17
Nbre de séances	18	18	17	16	14
Nbre de participants	319	326	288	225	213
Taux participation	40.7 %	43.1 %	39.2 %	32.0 %	29.7 %

La participation des exploitants aux séances a légèrement diminué pour atteindre 29.7 % (32.0 % en 2016). Le programme des séances tenues en janvier permettent de réunir un grand nombre d'agriculteurs. Les sujets traités étaient :

Gestion d'entreprise PA 2014-2017 (Actualisation, délais 2017, optimisation fiscale (prévoyance), EcoRéseaux).

Production végétale (Valorisation des engrais de ferme, mise en place d'engrais verts, lutte contre les mauvaises herbes, comment connaître la valeur des fourrages avec le memento).

Production animale (Diminution des antibiotiques et les alternatives).

Thèmes particuliers (Check-list énergie et résultats de l'étude).

2.2.1.2 Formation continue agricole neuchâteloise

Le secteur conseil & formation a réalisé son propre catalogue pour la 10^{ème} année consécutive avec des cours mis sur pied en collaboration intercantonale, notamment avec Prométerre (VD) et la FRI (JU/JB).

Il faut relever la bonne participation des agriculteurs neuchâtelois aux cours de l'hiver 2016/17. Ce résultat provient de cours orientés selon les besoins des praticiens et d'une relance ciblée faite par le secteur.

Thématiques des cours de l'hiver 2016/17 :

N° de cours	Thème	Organisateurs CNAV	Fréquentation (personnes)	
			Agr. NE	Total
NE-601	Actualisation vaches allaitantes : journée régionale d'hiver	Audrey Hediger	12	90
NE-602	L'Homéopathie appliquée au troupeau bovin	Audrey Hediger	5	20
NE-603	Reprise d'exploitation	Jonathan Amstutz et Philippe Humberset	23	23
NE-604	Informatique	Cyril Perrenoud	8	8
NE-605	Amélioration des performances des séchoirs en grange	Melinda Oppliger et Aloïs Cachelin	50	100
NE-606	Se reconvertir à l'agriculture biologique	Audrey Hediger	14	60
NE-609	Sécurité dans le trafic routier	En collaboration avec Agora	13	-
NE-610	Au feu ! Prévention des incendies dans l'agriculture	En collaboration avec Agora	1	-
NE-611	Renforcement musculaire	En collaboration avec Agora	5	-
NE-612	Urgence en agriculture	En collaboration avec Agroa	9	-
NE-615	Améliorer le fonctionnement de son sol grâce aux couverts végétaux	En collaboration avec Prométerre	1	-
NE-616	Initiation à la taille de la vigne	En collaboration avec Prométerre	1	-
Total			192	301

2.2.1.3 Groupes AGRIDEA

L'échange professionnel, qui se déroule au sein de ces groupes, permet de créer de l'émulation autour de thèmes d'actualité. Il en découle généralement la naissance de fiches techniques et de cours destinés aux agriculteurs, la mise en place de nouvelles techniques de production et l'échange d'informations.

Le secteur conseil & formation de la CNAV participe aux groupes suivants :

- Production animale Audrey El Hayek
- Agriculture biologique Aloïs Cachelin

- Gestion Jonathan Amstutz
- Groupe nature et agriculture de montagne Audrey El Hayek
- Diversification Madeleine Murenzi
- Constructions rurales Aloïs Cachelin
- Association pour le développement des cultures fourragères Melinda Oppliger
- Groupe intercantonal machines Cyril Perrenoud
- Forum Vulg Cyril Perrenoud

2.2.1.4 Enseignement agricole

Concernant l'activité d'enseignement auprès de l'école des métiers de la terre et de la nature (EMTN), l'année 2016 s'est bien déroulée avec une classe par degré.

Résumé des matières enseignées et dotation horaire :

Qui	Matière	Périodes dispensées	Classe
Jonathan Amstutz	Environnement de travail	66	Agri 3
	Projets novateurs	40	Agri 3
Gilles Aeschlimann	Production animale	63	Agri 3
	Production animale	100	Agri 2
	Production animale	100	Agri 1
Cyril Perrenoud	Production végétale	42	Agri 3
	Production végétale	83	Agri 2
	Production végétale	93	Agri 1
	Mécanisation	53	Agri 3
	Projets novateurs	40	Agri 3
	Gestion transfrontalière	40	Agri 3
Melinda Oppliger	Production végétale	43	Agri 3
Léa Tabin	Production végétale	40	Agri 3
Yann Huguelit	Environnement de travail	14	Agri 3
Aloïs Cachelin	Mécanisation	50	Agri 3
	Environnement de travail	18	Agri 3
	Mécanisation	13	Agri 1
Audrey El Hayek	Environnement de travail	12	Agri 3
	Production animale	100	Agri 3
	Gestion transfrontalière	40	Agri 3
Total		1'050	

Dans le système de formation pour l'obtention du CFC, il existe un domaine à options en 3^{ème} année. Cette branche est composée de 3 cours d'une semaine, à savoir : "Bûcheronnage", "Gestion transfrontalière" et "Projets novateurs". Les collaborateurs de la CNAV sont chargés d'organiser les cours "Gestion transfrontalière" (visites d'exploitations en France voisine) et "Projets novateurs" (visites d'exploitations suisses qui font preuve d'un dynamisme particulier). Les deux cours sont conclus par une présentation orale publique, ce qui permet aux apprentis d'acquérir des compétences en expression orale, notamment dans un but de promotion de la profession.

En plus, une partie des enseignants participent, avec les experts cantonaux, aux examens de fin de deuxième année (examens partiels), à savoir deux examens pratiques de production animale et mécanisation, ceci sur l'exploitation agricole de formation. Au total, pas moins de 200 heures ont été investies pour les examens partiels et de CFC dans le cadre de cette année 2016.

Comme chaque année, en 2016 a eu lieu l'enseignement du brevet et de la maîtrise d'agriculteur. Mme Melinda Oppliger et M. Cyril Perrenoud ont fonctionné comme responsables du module LW02 "Production fourragère". Mme Audrey El Hayek et M. Gilles Aeschlimann ont pris la responsabilité des 3 modules d'engraissement bovin, LW07, LW08 et LW09. Mme Audrey El Hayek a aussi secondé sa collègue de la Fondation Rurale Interjurassienne pour le module LW05 " Bétail Laitier". M. Jonathan Amstutz a, quant à lui, repris la responsabilité du module M03 "Droit agricole et formes d'entreprises" et du module du brevet de paysanne EP 07 "Droit rural".

A noter encore que M. Yann Huguelit a dispensé l'Économie nationale à la maîtrise, ceci en collaboration avec M. Olivier Girardin.

Mme Audrey El Hayek est chargée de la coordination de l'enseignement des cours spécifiques en agriculture biologique au niveau de la Romandie. 4 semaines d'enseignement sont dispensées dans les différentes écoles romandes. Durant ces 4 semaine, Mme El Hayek a dispensé au total 50 périodes d'enseignement en production animale bio.

M. Gilles Aeschlimann fonctionne au sein de la Direction d'examen de brevet et de maîtrise depuis septembre 2006. En résumé, cette commission définit l'offre de modules de formation au niveau du brevet et de la maîtrise agricole. Elle applique les règlements et les coordonne avec la Suisse allemande. Tous les membres de cette commission sont experts lors des examens finaux de brevet et de maîtrise.

Cours interentreprises

Dans le cadre de l'ordonnance de formation agricole, les apprentis doivent accomplir 8 jours de cours interentreprises afin d'obtenir le CFC, ceci en plus des cours à l'EMTN et du travail sur l'exploitation formatrice.

La CNAV est chargée de l'organisation de ces cours (4 jours en 1ère année et 4 jours en 2ème année). Les cours interentreprises sont des cours pratiques lors desquels les élèves peuvent exercer des travaux qu'ils n'effectuent pas nécessairement sur leur exploitation formatrice. De plus, la sécurité est un point important mis en avant par les cours interentreprises.

Moniteurs	Matière	Mois	Année d'apprentissage	Nombre d'élèves
Frédéric Matile Marc Frutschi Cyril Perrenoud	Réglage des machines de fenaison	Septembre (2 jours)	1ère	15
Luc Balmer Jérôme Humbert-Droz Cyril Perrenoud	Pulvérisateur	Octobre (1 jour)	2ème	16
Fabrice Bonjour Michel Etter Cyril Perrenoud	Réglage des machines de grandes cultures	Octobre (1 jour)	2ème	16

Marc Frutschi Jérôme Isler Gilles Aeschlimann	Hygiène et assurance qualité	Février (1 jour)	1ère	15
Heinz Baur Aloïs Cachelin	Sécurité sur l'exploitation	Mars (1 jour)	1ère	15
Luc Balmer Aloïs Cachelin	La manutention	Avril (1 jour)	2ème	16
Gilles Aeschlimann	Trafic des animaux	Juin (1 jour)	2ème	16

2.2.1.5 Enseignement divers

Le 28 octobre 2016, une classe du SANU (sanu future learning sa - Formation et conseil pour un développement durable, Bienne) d'une douzaine de participants ont suivi un cours d'une journée sur le thème de l'agriculture. Les intervenant(e)s étaient Mesdames Melinda Oppliger et Mayline Mutti ainsi que M. Pascal Olivier de Bio-Suisse pour la partie agriculture biologique. Ces personnes n'avaient pas de connaissance préalable de ce thème. L'objectif principal était donc de leur expliquer sur quoi se base l'agriculture suisse (conventionnelle et biologique). Pour se faire, il y a eu une partie théorique le matin et trois visites d'exploitations l'après-midi. Les points suivants ont été étudiés le matin :

- Chiffres clés de l'agriculture
- Histoire de l'agriculture
- Fondement du système des paiements directs
- Labels
- Les enjeux de l'agriculture d'aujourd'hui
- Agriculture biologique (différences avec d'autres pays)

L'après-midi les visites ont commencé avec la communauté Rouiller – El Hayek à Cernier (bio, vaches laitières et élevage, cultures céréalières), la seconde, celle de la famille Christen à Chézard-Saint-Martin (PER, vaches laitières, volailles d'engraissement et diverses cultures) et la dernière celle de la famille Veuve aussi à Chézard-Saint-Martin (PER, porcs d'engraissement, diverses cultures et biogaz). Lors des visites, passablement de liens avec l'enseignement du matin ont pu être relevés. Les participants étaient très dynamiques et intéressés. Pour un thème aussi vaste que l'agriculture, une journée est courte. Malgré le peu de temps à disposition, le thème a bien été représenté et toutes leurs questions ont obtenu une réponse.

2.2.2 Gestion

L'année 2016 est marquée par la réduction des effectifs à disposition de l'équipe qui prend en charge les dossiers de gestion. L'équipe est composée de Mme Melinda Oppliger et de MM. Aloïs Cachelin, Jonathan Amstutz, Cyril Perrenoud et Yann Huguelit. Tous les conseillers se consacrent à leurs activités de gestion à des taux d'engagements très différents. Ces conseillers traitent toutes les demandes d'agriculteurs relatives à la gestion et la conduite de l'exploitation agricole, mais aussi un certain nombre de requêtes émanant d'institutions publiques, d'entreprises ou de personnes privées.

Après une augmentation continue des demandes traitées depuis 2010, le nombre de dossiers traités en 2016 a diminué de 20 unités. (index 2016 : - 8% / 2010-2016 : + 38%). La forte augmentation du nombre d'expertises foncières (valeur de rendement, vénale et calcul de fermage) constatée depuis 2012 ne s'est pas reproduite en 2016 (-8). A noter que ces mandats peuvent aller de l'expertise des plus grandes exploitations du canton jusqu'à l'expertise d'une seule

parcelle. Les expertises foncières et les budgets d'exploitation représentent à eux seuls 75 % du nombre de dossiers traités.

L'année 2016 s'est traduite par la stabilisation des demandes de budget d'exploitation. Cette baisse peut en partie s'expliquer par la morosité des marchés laitiers et donc par le report ou l'abandon de divers projets de construction, d'agrandissement ou de transformation d'étable. Une autre explication peut simplement être l'érosion constante du nombre d'exploitations (spécialement laitières) nécessitant régulièrement de nouveaux investissements. A noter aussi que la majorité des exploitants ayant planifié un projet de construction pour des raisons de normes de détention ont désormais réalisé leur projet et doivent le rentabiliser. D'où le peu de projet d'investissement à traiter en 2016. Les demandes de budget liées à des reprises de domaine et des achats de terres restent stables et représentent désormais la majorité des budgets d'exploitation établis. Les demandes de rédaction de contrat liées à des collaborations sont en baisse tout comme les demandes à l'Aide suisse aux montagnards qui ont diminué de 8 unités.

Prestations	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Budget d'exploitation	77	77	88	88	95	78	82
Variante de budgets	128	133	131	123	117	96	101
Reprise d'exploitation	11	17	17	12	16	18	13
Expertise foncière (valeur de rendement, vénale et calcul de fermage)	33	52	74	75	94	105	97
Contrat d'association	8	11	6	12	8	17	8
Contrat de communauté (partielle et complète)	11	10	8	13	8	8	10
Expertise valeur parc machines	4	5	2	7	5	5	9
Demande Aide suisse aux montagnards	11	14	10	43	18	19	11
Etude d'impact	-	-	-	-	3	1	2
Notice d'impact	-	-	-	-	1	2	0
Divers	19	7	10	4	7	7	8
Total dossiers	174	193	215	254	255	260	240

NB : Si le tableau récapitulatif mentionne 240 dossiers différents (les variantes de budgets ne sont pas additionnées), il faut cependant signaler qu'il ne s'agit pas du nombre total d'agriculteurs demandeurs. En effet, une prestation se compose la plupart du temps de plusieurs dossiers, à l'exemple d'une reprise d'exploitation qui nécessite un budget (avec éventuellement plusieurs variantes), un calcul de la valeur de rendement, une convention de reprise, etc.

A la vue de ces chiffres et comparativement au nombre total d'exploitations en recul, on peut dire que l'agriculture / viticulture neuchâteloise est en continuelle mutation. On constate que l'évolution des conditions cadres occasionne des restructurations ou des adaptations qui se traduisent souvent par de lourds investissements pour les agriculteurs.

Les investissements étant liés à des bâtiments de taille toujours plus grande, cela nécessite des procédures administratives toujours plus compliquées qui requièrent souvent l'établissement de notices d'impact et d'études d'impact, mandat nécessitant des compétences toujours plus larges.

Nous constatons aussi que les projets pour de nouvelles constructions rurales deviennent toujours plus difficile à financer, d'où les recours quasi systématiques à des moyens de financement extraordinaires tel que l'Aide suisse aux montagnards.

2.2.3 Production biologique

L'agriculture biologique est en développement constant dans le canton de Neuchâtel. Durant l'année 2016, deux exploitations agricoles et une exploitation viticole se sont reconverties à l'agriculture biologique. La CNAV propose un conseil de reconversion complet et épaulé les exploitants également pour l'aspect administratif lors du passage à l'agriculture biologique.

Grâce au soutien du canton, de Bio Suisse et de l'OFAG, l'association Bio Neuchâtel a pu organiser plusieurs événements durant l'année 2016 :

- Participation à la Foire Agricole Romande qui s'est tenu début mai à Moudon avec un stand neuchâtelois de restauration
- Participation à la démonstration de machines organisée par l'exploitation Steffen à Lignièrès durant le mois de juin, avec un film réalisé par le FiBL
- Le village bio lors de Fête la Terre à la fin août
- Le marché de Pierre-à-Bot à Neuchâtel à la fin du mois de novembre.

Le tableau ci-dessous récapitule de l'évolution des exploitations bio.

Exploitations biologiques neuchâteloises (avec paiements directs)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre d'exploitations agricoles	40	44	51	57	62	64	66
Nbre d'exploitations viticoles	4	4	4	5	6	7	8

2.2.4 Production végétale et écologie

2.2.4.1 Prestations écologiques requises (PER)

Nous offrons les prestations de base permettant aux agriculteurs du canton de respecter les conditions PER. La période de remplissage des dossiers PER va de fin février à mi-mai.

Prestations	2006	2008	2014	2015	2016
Dossiers PER	490	480	476	442	422
Recensement structures	105	120	345	352	351
Plans de fumure	26	12	29	32	21
Analyses de sol	283	291	293	197	213
Contrôles pulvérisateurs	42	44	32	42	39

Le nombre de dossiers traités par la CNAV montre une légère baisse avec environ 420 dossiers PER et 350 dossiers de recensement des structures. La diminution s'explique par la baisse du nombre d'exploitation. Etant donné que les exploitations qui arrêtent remettent leur domaine à d'autres exploitations, le temps par dossier a sensiblement augmenté. La CNAV traite plus du 60 % de tous les dossiers PER.

22 plans de fumure, parcelle par parcelle, ont été réalisés en 2016. L'augmentation de cette prestation, par rapport aux années précédentes, est due à une augmentation des repreneurs des engrais de recyclage de l'entreprise Frigemo à Cressier et à la reprise des digestats des installations de Biogaz.

La CNAV organise également chaque année une campagne d'analyses de sol. En 2016, 213 échantillons ont été récoltés, acheminés à Changins et analysés par Sol-Conseil.

Pour ce qui est du contrôle des pulvérisateurs, 39 machines ont été contrôlées en 2016. 31 machines, soit le 79 % ont obtenu directement la vignette. Ces résultats prouvent l'intérêt d'un contrôle régulier des pulvérisateurs. Les contrôles sont organisés depuis 1994 par la CNAV, en collaboration avec l'Office phytosanitaire et un mécanicien, en l'occurrence M. Patrick Zbinden, avec le matériel de l'Institut agricole de Grangeneuve.

2.2.4.2 Projet CyclammonNE

En collaboration avec les agriculteurs neuchâtelois, nous avons décidé de lancer un projet selon les art. 77 a et b de la Loi sur l'agriculture (Programme utilisation durable des ressources naturelles) pour réduire les émissions par une amélioration de l'efficacité de l'azote en agriculture. Le groupe de travail "*Augmenter l'efficacité de l'azote en agriculture en diminuant les émissions d'ammoniac d'origine agricole, CyclammonNE*" a commencé son action en novembre 2009.

Durant les 6 ans du projet (2011 à 2016), des mesures seront prises dans le secteur agricole (par ex. achat de pendillards) pour permettre de diminuer les émissions d'ammoniac de 70.2 t NH₃-N. En comparaison avec la situation initiale, les émissions d'origine agricole seront ainsi réduites de 9 % à la fin du projet, pratiquement de 777.5 t à 707.3 t.

L'azote supplémentaire est disponible pour les cultures et induit des rendements plus élevés ou, en cas de remplacement d'engrais minéraux, des rendements au moins constants. L'azote sera en conséquence utilisé de manière plus efficace.

Composition du groupe de travail

Membres	Organes représentés
Cyril Perrenoud	CNAV, Chef du groupe de travail
Jonathan Amstutz	CNAV
Patrick Vaudroz	Service de l'agriculture (SAGR)
Denis Jeanrenaud	Service de l'énergie et de l'environnement (SENE), responsable de la protection de l'air
Jérôme Humbert-Droz	Agriculteur
Claude Fallet	Agriculteur
Luc Balmer	Agriculteur

En 2013, la mesure pendillard a été remise en question suite à l'introduction de la nouvelle politique agricole puisque cette dernière propose une prime à la surface fertilisée et que le projet CyclammonNE propose une aide à l'investissement. Selon l'ordonnance, les projets en cours comme CyclammonNE doivent aller jusqu'à leur terme, mais étant donné que le projet est moins avantageux pour les agriculteurs que le montant proposé dans l'ordonnance, l'OFAG a accepté de mettre un terme à la mesure pendillard. Ainsi, en 2014, tous les agriculteurs du canton de Neuchâtel peuvent recevoir la prime par le biais de paiements directs.

En 2016, le projet a octroyé une aide à l'investissement pour 5 couvertures de fosses et le projet a pris fin.

2.2.4.4 Ordonnance qualité écologique (OQE)

L'évolution en chiffres :

Prestations	2012	2013	2014	2015	2016
OQE qualité (cumul)	119 ha	387 ha	966 ha	1'098 ha	1'250 ha
OQE réseaux (cumul)	683 ha	1279 ha	2'919 ha	3'956 ha	4'208 ha

L'ordonnance sur la qualité écologique qui comprend le volet qualité et le volet réseau ne cesse de prendre de l'importance pour les agriculteurs de notre canton qui sont de plus en plus nombreux à inscrire des surfaces ou à participer à un réseau écologique. Le secteur Conseil & formation de la CNAV participe activement au développement de l'OQE, que ce soit pour les expertises et la coordination du volet qualité ou pour le conseil des agriculteurs dans le cadre de la mise en place des réseaux.

Volet qualité

Au niveau cantonal, l'année 2016 a vu une diminution des nouvelles inscriptions pour la qualité écologique, avec 120 nouvelles parcelles (contre 188 en 2015), que ce soit en prairies, en pâturages, pour les vergers, les haies ou encore la vigne. Même que les nouvelles inscriptions diminuent, certaines surfaces déjà en qualité s'agrandissent, ce qui fait que la surface totale augmente (+152 ha de 2015 à 2016). Sur les 481 ha expertisés cette année, 310 ha ont obtenu la qualité. 240 parcelles ont été renouvelées, qui représentent 230 ha de surface avec qualité. La CNAV a été mandatée (Mayline Mutti) pour expertiser 61 parcelles, dont 30 nouvelles, ce qui représente 46 ha, dont 28.5 ha pour les nouvelles expertises.

Volet réseau

En 2016, les trois derniers réseaux ont débuté ainsi l'entier du canton de Neuchâtel est couvert par des EcoRéseaux. Les surfaces inscrites en EcoRéseau représentent environ le 14% de la SAU cantonale.

Des expertises ont été faites dans le cadre des différents réseaux afin d'ajouter des nouvelles surfaces.

Ecoréseau	Année début	NB d'exploitations	Ha de SPB
Val-de-Ruz	2001	89	388
Les Joûmes	2005	6	56
Enges-Lignières	2009	29	112
Les Recrettes	2010	2	21
Le Pâquier	2011	28	106
Chaumont	2012	10	133
Les Verrières-Bayards	2012	39	314
Creux-du-Van	2012	23	149
Vallée de La Brévine	2014	97	649
La Chaux-de-Fonds	2014	86	472
Val-de-Travers	2014	39	208
Montagne-de-Travers	2014	30	112
La Béroche	2014	45	199
Entre-2-Lacs	2015	43	180
Littoral ouest	2015	63	338
La Sagne & Les Ponts	2015	79	365
Le Locle-Les Brenets	2015	32	154
La Côte-aux-Fées et Monts	2016	21	132
La Joux-du-Plâne	2016	24	120
Totaux		785*	4'208

*Certaines exploitations font partie de plusieurs écoréseau et des exploitants d'autres cantons en font également partie. Cela explique le fait qu'il y a d'avantage d'exploitations que celles présentes sur le canton.

Jachères florales

La CNAV est mandatée par le Service de l'agriculture pour le suivi annuel des jachères florales. Le mandat comporte les points suivants : visite des jachères florales et tournantes, évaluation de la qualité et de la présence d'adventices à problèmes, appréciation de l'impact des mesures conseillées les années précédentes, conseil d'utilisation et d'amélioration, rapport écrit au SEA, rapport de synthèse.

Les visites de terrain ont eu lieu de début à mi-juillet. Elles ont été réalisées par Madame Mayline Mutti. Au total, 18 exploitants ont annoncé 34 parcelles pour 34.08 ha, répartis entre 21.61 ha de jachères florales et 7.47 ha de jachères tournantes. Elles ont toutes été visitées.

Toutes les parcelles remplissaient les conditions pour l'année courante. Seule une jachère florale et une tournante ne furent pas reconduite pour la saison 2017. Ceci pour cause d'âge et de baisse de diversité florale. Deux jachères florales n'ont perçu que le 75% de la prime, pour cause de manquement d'entretien et surplus de mauvaises herbes.

De 2013 à 2015, la surface des jachères dans le canton a augmenté, puis diminué en 2016 ; 2013 / 26.43 ha, 2014 / 26.7 ha et 2015 / 36.38 ha, soit une diminution de 2.3 ha par rapport à l'année précédente, qui concerne les jachères florales. La jachère constitue une culture supplémentaire dans le cadre du projet paysager. En 2016, quatre nouvelles jachères (deux florales et deux tournantes) ont été mise en place.

2.2.4.5 Projet Qualité du Paysage

Depuis l'entrée en vigueur de la politique agricole 14-17, les agriculteurs ont mis sur pied des projets afin de promouvoir le paysage typique de leur région. La CNAV est mandatée par les comités pour diverses tâches, suivi du dossier d'approbation, rédaction du dossier d'approbation, mise en œuvre du projet.

En 2016, quatre projets ont été mis en place, Littoral, Val-de-Travers montagne, La Sagne & Les Ponts, Chasseral. La CNAV s'est entièrement occupée de la mise en œuvre des deux premiers projets en rencontrant chaque agriculteur sur leur exploitation afin de procéder aux inscriptions. La mise en œuvre du projet La Sagne & Les Ponts a été faite en collaboration avec M. Perret qui s'est chargé de la rédaction du dossier d'approbation.

Des visites de terrain ont été faites dans les autres projets lorsque des nouveaux adhérents ont été intéressés.

Projet Qualité du Paysage	Année début	NB d'exploitations
Val-de-Ruz	2014	88
La Brévine	2014	118
Creux-du-Van	2014	3
Val-de-Travers	2015	41
Le Locle-La Chaux-de-Fonds	2015	127
Enges-Lignièrès	2015	29
Littoral	2016	125
Val-de-Travers montagne	2016	78
La Sagne & Les Ponts	2016	83
Chasseral	2016	52
Totaux		744*

*Certaines exploitations font partie de plusieurs projets qualité du paysage et des exploitants d'autres cantons en font également partie. Cela explique le fait qu'il y a d'avantage d'exploitation que celles présentes sur le canton.

2.2.4.6 Gestion des estivages

Les cantons doivent désormais fixer les quantités d'engrais, délimiter des surfaces fertilisables et délivrer des autorisations de fumure sur les pâturages d'estivage (Ordonnance sur les contributions d'estivage).

Le secteur Conseil & Formation a été mandaté par le Service de l'Agriculture pour réaliser ces expertises. Au total 56 estivages ont été expertisés durant l'année 2016. Les dossiers seront finalisés en début d'année 2017 pour être ensuite envoyés aux exploitants.

2.2.5 Production animale

Nous sommes amenés à estimer la valeur d'animaux foudroyés ou accidentés pour le compte d'assurances. En 2016, aucune expertise n'a été faite par le secteur conseil & formation. De plus, 2 accompagnements pour la BDTA ont été réalisés pour les agriculteurs neuchâtelois.

Nous sommes régulièrement sollicités pour diverses demandes d'agriculteurs, comme par exemple des contrats d'élevage, des questions concernant les vaches allaitantes, etc.

Dans le secteur production animale, le secteur conseil & formation est passablement actif dans la formation des jeunes agriculteurs durant le CFC ainsi que lors de l'organisation de cours spécifiques mentionnés dans le chapitre 2.2.1.2.

2.2.6 Économie familiale et diversification

2.2.6.1 Cours de formation continue 2016/17, groupes de paysannes UPN

Les membres de l'UPN ont eu le choix entre 5 nouveaux cours de formation continue qui ont été proposés. Nous avons continué la collaboration avec Mme Anne-Marie Parel pour les cours cuisine/mise en valeur des produits et Karine Calame pour le cours de jardinage. Pour la première fois, nous avons eu le plaisir de collaborer avec une professionnelle qui a animé 2 cours sur le thème des pâtes levées. Il s'agissait de Mme Colette Andrey, conseillère en économie familiale à l'Institut agricole de Grangeneuve/FR. De plus, faire un cours un samedi, toute la journée, a été très apprécié par les participantes. Sur l'ensemble du programme, 2 cours ont dû être annulés.

Enseignant(e)s	Nbre cours	Thèmes	Fréquentation (personnes)
Anne-Marie Parel	2	Les lentilles	14
Madeleine Murenzi	2	Les sauces chaudes	23
Colette Andrey	2	Les pâtes levées	27
Karine Calame	1	Un jardin sur mon balcon ou ma terrasse	10
Anne-Marie Parel	1	Les sauces froides	9

Nous remercions Mmes Parel et Calame pour leur collaboration qui nous permettent de proposer des thèmes de cours intéressants.

Prestations	Hiver 2012/13	Hiver 2013/14	Hiver 2014/15	Hiver 2015/16	Hiver 2016/17
Cours UPN	17	16	6	7	8
Nbre participantes	241	204	81	85	83
Nbre participantes par cours	14.2	12.7	13.5	12.1	10.4

2.2.6.2 Diversification

Tourisme rural - APN

L'association suisse "agrotourisme.ch" a sorti son 3^{ème} catalogue regroupant les prestataires de toute la Suisse avec les offres suivantes : appartements de vacances, chambres d'hôte, dormir sur la paille, hébergements collectifs, vacances pour enfants sans les parents et restauration d'hôtes.

L'association neuchâteloise NTV (Neuchâtel tourisme vert) a changé son nom. Lors de l'assemblée générale du mois d'avril, les membres ont accepté une nouvelle appellation : *Association parahôtellerie neuchâteloise (APN)*. Cette association continue à fédérer ses environ 160 membres avec près de 200 offres touristiques dans le canton. Après beaucoup de discussions avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, des assouplissements concernant la nouvelle loi sur les établissements publics ont été mis en œuvre ; notamment pour la taxe de séjour, les autorisations d'exercer et l'application du concept d'autocontrôle.

Nous proposons chaque année des cours de formation continue pour les prestataires agritouristiques, en collaboration avec les autres cantons romands (thèmes proposés voir sous chapitre *vente directe*).

Une journée romande de formation sur le thème : "améliorer mon image sur internet" a malheureusement dû être annulée.

École à la ferme

96 classes (1'723 élèves) de toutes les régions du canton de Neuchâtel et des régions environnantes ont pu vivre un moment inoubliable dans le cadre de l'accueil pédagogique des classes "Ecole à la ferme". Les 6 prestataires/familles paysannes neuchâtelois suivants ont donné un enseignement vivant, pratique et enrichissant :

- ABCO – Au Vallon, Lignièrès
- Beck Isabelle et François, Travers
- Haussener Virginie et Claude-Alain, Fontaines
- Hirschi Monika et Jean-Philippe, Le Locle
- Schafroth Monique et Charles-Albert, La Chaux-de-Fonds
- Sterchi Margrit, Naomie et Pascal, La Chaux-de-Fonds

Le nombre de classes accueillies a de nouveau augmenté et pour la première fois, quelques classes ont été accueillies durant l'hiver. La plus grande partie des visites s'organise durant les mois de mai, juin et septembre.

École à la ferme	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de classes neuchâteloises	99	93	83	85	90	74	96
Nbre de prestataires neuchâtelois	6	6	6	7	7	7	6

Les prestataires, tous membres de l'association romande "L'école à la ferme", participent régulièrement aux rencontres cantonales, aux cours de formation continue et à différentes manifestations qui sont organisées au niveau cantonal ou romand : notamment lors de la Journée suisse du lait du 16 avril et de la balade gourmande à La Chaux-de-Fonds le 4 septembre.

Comme chaque année, nous avons eu le plaisir d'initier les étudiants en 2^{ème} année de la Haute École Pédagogique de La Chaux-de-Fonds, ainsi que les futurs éducateurs/trices à l'activité "L'école à la ferme" dans une exploitation.

Une recherche de fonds est engagée chaque année auprès des différentes associations agricoles, du service de l'enseignement primaire et secondaire, des communes, d'entreprises privées et autres pour trouver le financement nécessaire permettant de rémunérer correctement les prestataires pour leurs engagements. La majeure partie du financement est assurée par le Service de l'Agriculture. Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les sponsors pour leur précieux soutien.

Le Forum national "L'école à la ferme" (dont Mme Madeleine Murenzi est la présidente) est un projet intégrant de la campagne d'images de l'agriculture suisse "Proches de vous". Il coordonne les différentes actions de promotion et de formation et édite de nombreux documents pédagogiques qui sont utilisés et appréciés par les prestataires et les enseignants.

Brunch à la ferme du 1^{er} août 2016

6 exploitations neuchâteloises ont accueilli plus de 2'200 convives qui ont pu s'éveiller les papilles autour d'un buffet campagnard bien garni de produits maison ou de la région tels que tresses, pains, fromages, saucisses ainsi qu'un menu chaud. Les participants ont pu apprécier le calme de la campagne, la découverte du monde agricole, les animaux et l'ambiance champêtre. Les enfants sont bien occupés, ils peuvent s'amuser librement dans un environnement naturel.

Les 6 exploitations ayant participé au Brunch 2016 sont les suivantes :

- Familles Von Gunten, Cuche & Grau, Villiers
- Famille Robert, Ferme des Tourbières, Brot-Plamboz
- Famille Bignens, Gorgier
- Famille Quiquerez, Domaine du Bel-Air, Le Landeron
- Famille Germann-Viscardi, La Vue-des-Alpes
- Famille Hadorn, Le Pâquier

Nous renouvelons nos vifs remerciements à toutes les personnes ayant participé à cet événement national pour leurs engagements et leurs réussites.

Mme Justine Debély participe à la réunion annuelle organisée par l'USP qui coordonne cette manifestation.

Vente directe

En collaboration avec les autres cantons romands, deux cours de formation continue ont été proposés aux prestataires de vente directe du canton de Neuchâtel sur les thèmes suivants :

- Soigner ma présence sur internet
- Vente d'eaux-de-vie et de liqueurs

Ces cours sont un excellent moyen d'échange avec d'autres prestataires, de se familiariser avec des bases de la vente, les exigences légales, la mise en valeur des produits et avoir une attitude positive envers le consommateur et le client.

Les deux groupes "apéro-service" (Vallée de la Brévine et Val-de-Ruz) enregistrent un grand succès et ils organisent de nombreux apéritifs à travers tout le canton. Il s'agit d'un moyen fort apprécié pour mettre en valeur les produits du terroir.

2.3 Secteur Assurances

La CNAV collabore étroitement avec AGRISANO qui est intégrée à la structure de l'Union suisse des paysans (USP). Agrisano est composée de Fondations et de sociétés anonymes : Fondation Agrisano, Fondation Agrisano Prevos (prévoyance et épargne) et Fondation Agrisano Pencas (caisse de pension pour les employés agricoles). La CNAV est une agence régionale pour répondre aux questions et aux besoins des familles d'agriculteurs et de viticulteurs en matière d'assurances et pour gérer l'agence Agrisano caisse-maladie.

Fondation Agrisano

La fondation Agrisano a comme tâche principale la promotion de la couverture d'assurance, de la sécurité sociale, de la prophylaxie en matière de santé et de la prévention des dommages. Pour remplir ses objectifs, elle a créé les fonds suivants qui peuvent venir en aide aux familles paysannes en difficultés :

- Fonds pour le dépannage agricole et l'aide familiale
- Fonds de prévention
- Fonds pour les cas de rigueur

Les demandes d'aide peuvent être adressées à la CNAV – secteur assurances.

2.3.1 Agrisano Prevos

Agrisano Prevos couvre les risques professionnels (décès / invalidité) et l'épargne dans le cadre du 2^{ème} et 3^{ème} pilier pour les agriculteurs/viticulteurs indépendants. Plusieurs solutions à choix sont possibles. Agrisano Prevos collabore avec Swiss Life.

Les conseils portefeuilles d'assurances pour les exploitations agricoles ou viticoles prennent de plus en plus d'ampleur et sont bien appréciés. Un tel exercice s'avère nécessaire et utile pour faire le bon choix des couvertures en fonction de la situation spécifique de chaque famille. Notre service analyse en détail la situation de la famille, de l'exploitation, du parc véhicules et des employés et émet des recommandations d'optimisation tant au niveau des couvertures de risque qu'au niveau fiscal.

Mmes Murenzi et Balossi assument les conseils portefeuille. Le nombre de conseils a pu être augmenté durant 2016.

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de conseils	61	28	24	16	38
Nbre d'assurés	298	309	319	312	317

Assurance "*emmental*"

Depuis 3 ans, notre agence régionale Agrisano est également une agence régionale de l'assurance "*emmental*". Nous continuons à développer cette collaboration qui nous permet de conseiller et d'offrir des couvertures pour les "choses" : inventaire agricole et ménage, RC agricole et privée, machines, véhicules, etc. Nous pouvons ainsi couvrir l'ensemble des assurances nécessaires au sein d'une famille agricole. La famille paysanne n'a donc plus qu'un seul interlocuteur "assurance" qui connaît le milieu agricole et ses besoins spécifiques.

2.3.2 Caisse-maladie AGRISANO et Assurances AGRISANO SA

La société Caisse-maladie Agrisano SA s'occupe des activités dans le cadre de l'assurance obligatoire LAMal, tandis que la société Assurances Agrisano SA couvre les activités des assurances complémentaires LCA, spécifiques à l'agriculture.

Mme Murenzi, responsable du secteur assurances au sein de la CNAV, fait partie du Conseil de Fondation et du Conseil d'administration du groupe AGRISANO.

Statistique du nombre d'assurés :

Types d'assurances	2013	2014	2015	2016	2017 provisoire	Évolution annuelle
Base LAMal	1'560	1'459	1'300	1'076	953	- 11.4 %
Modèle médecin famille*	1'066*	1'047*	964	828	722*	- 12.8 %
Complém. Agri-Spécial	1'385	1'347	1'310	1281	1'216	- 5.0 %
Indemnités journalières	657	650	657	644	647	+ 0.4 %

* Compris dans la Base LAMal

Agrisano n'est pas épargnée par l'augmentation des primes d'une année à l'autre. Avec une augmentation de 4% entre 2016 et 2017, nous avons pu limiter les départs à 11.4 % de notre effectif. Agrisano est resté une des caisses les plus chères. Un grand nombre d'assurés, qui ont quitté notre caisse, sont issus du public non-agricole, car le seuil des subsides cantonaux octroyés dépassait le montant des primes.

Heureusement, les primes Agrisano avec le modèle médecin de famille sont restées dans la moyenne cantonale. 75% des assurés ont choisi le modèle "médecin de famille" pour l'assurance de base en 2016 et ont pu bénéficier ainsi d'un rabais extraordinaire de 18 % (6 % dans les autres cantons). Ce rabais a dû être diminué de 2% par rapport à 2016. La plupart des assurés dans ce modèle sont issus du milieu agricole et viticole.

Nous continuons d'apporter un soutien téléphonique et administratif un jour par semaine au canton du Jura. Ceci dans le souci de garantir aux clients une permanence lors de leurs appels.

Tous les 3 ans, les primes pour les assurances complémentaires – Agri-spécial, Agri-naturel, indemnités journalières – augmentent légèrement. C'était donc le cas pour les nouveaux tarifs 2017. Malgré cela, elles restent très concurrentielles par rapport à d'autres compagnies d'assurances. Ces assurances complémentaires sont strictement réservées à notre clientèle agricole et viticole.

Un rabais de 50 % sur la prime de l'assurance dentaire a pu être maintenu.

Nous continuons à gérer les assurés des cantons de Genève et Vaud. Une augmentation de 12% des primes de base dans les deux cantons a provoqué quelques résiliations d'assurés genevois (de 63 assurés en 2016 à 50 assurés en 2017) et d'assurés vaudois (de 272 assurés en 2016 à 224 assurés en 2017). Agrisano ne propose pas le modèle médecin de famille dans ces deux cantons.

2.3.3 Assurance protection juridique "Agri-protect" et conseils juridiques

Agrisano propose une protection juridique qui couvre 3 domaines : exploitation agricole, circulation routière et affaires privées. Une assurance qui s'avère de plus en plus utile, aussi pour le monde agricole. Depuis son introduction en 2008, le montant de la prime a été augmenté pour la première fois au 1.1.2017, de fr. 6.90 à fr. 7.60 par mois et par personne adulte (enfants co-assurés gratuitement). Le nombre d'assurés est resté constant.

Statistique du nombre d'assurés "Agri-protect" :

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution annuelle	2017 provisoire
Nbre d'assurés adultes	589	587	582	591	598	576	+/- 0%	577
Nbre dossiers ouverts	22	17	21	21	25	29		

En collaboration avec la Société rurale d'assurance protection juridique FRV, notre juriste, M. Jérôme Huber, a été présent tous les 15 jours dans nos bureaux et a conseillé les assurés avec beaucoup d'expérience et de compétence. En 2016, en plus des conseils téléphoniques, 29 dossiers juridiques ont été ouverts - une légère augmentation d'une année à l'autre. Il est intéressant de constater que durant les 6 dernières années, les questions concernant les différents contrats dominant, et qu'il n'a jamais eu un cas juridique sur la problématique du droit foncier rural.

Statistique du nombre de cas traités par sujet :

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Circulation routière	1	1	2	3	3	2
Aménagement du territoire	2	3	0	3	0	4
Bail à ferme et bail à loyer	3	1	3	2	4	2
Différents contrats	3	3	6	8	5	7
Droit administratif	5	2	2	1	4	1
Assurances	3	3	2	0	0	5
Réclamations	1	0	2	1	1	4
Droit foncier rural	0	0	0	0	0	0
Droit de succession	1	0	1	0	1	0
Droit pénal	0	1	2	1	3	1
Droit réel	3	3	0	2	2	2
Droit de la famille	0	0	1	0	1	0
Poursuite	0	0	0	0	1	1
Dossiers ouverts durant l'année	22	17	21	21	25	29

2.3.4 Assurance globale

L'assurance globale regroupe toutes les obligations des employeurs envers leurs employés de manière simple. Une seule assurance pour tous les risques (hormis l'AVS) est le principe de cette assurance qui permet d'assurer automatiquement tout le personnel extra-familial de l'exploitation. L'employeur peut conclure pour le personnel venant de l'étranger, la couverture LAMAL obligatoire ainsi que l'assurance complémentaire "Agri-spécial" à un tarif collectif.

Statistique du nombre d'employeurs assurés :

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution annuelle
Nbre d'employeurs	238	249	245	221	225	230	+ 2.22 %
Masse salariale assurée en mio (provisoire en 2016)	25.35	23.50	24.50	24.10	10.35	7.86	-24.05%

Les primes de l'assurance globale, comme pour l'AVS, sont calculées sur les salaires bruts. En début d'année, tous les employeurs affiliés à l'assurance reçoivent un formulaire de déclaration des salaires **non soumis à l'AVS** ainsi que les tarifs d'assurance et salaires pour l'année en cours.

Le salaire minimum 2016 pour les employés agricoles sans formation est de fr. 3'200.- et de fr. 3'210.- pour 2017. Le canton de Neuchâtel se base sur la fiche des salaires indicatifs dans l'agriculture établie par l'USP, ABLA et USPF (Union Suisse des Paysannes et Femmes rurales).

En début d'année, sur demande des employeurs, nous avons rempli des décomptes de salaires pour leurs employés en tenant compte de certaines spécificités d'assurance comme par exemple la caisse de pension. Il est particulièrement important d'établir une fiche mensuelle de salaire détaillée et signée par les deux parties, d'y mentionner les heures supplémentaires éventuelles et de la remettre au collaborateur.

Quelques certificats de salaire pour les impôts des employés de nationalité suisse ou possédant le permis d'établissement, ont également été établis.

Dans le but de prévenir et diminuer les accidents dans le milieu agricole, la solution de la branche Agri-TOP, découlant de la convention signée entre AGORA et le SPAA (Service de Prévention des Accidents dans l'Agriculture), permet aux exploitations inscrites d'être en conformité avec la Loi sur l'assurance accident en matière de sécurité au travail (directive CFST n° 6'508).

Depuis 2016, il est possible d'imprimer une fiche de salaire type depuis le nouveau site internet de la CNAV (<http://www.cnav.ch/Prestations/Assurances/Feuilles-salaires>).

2.3.5 Dépannage agricole

Lors d'une incapacité de travail, l'agriculteur peut faire appel à notre service de dépannage. Nous disposons d'une liste de dépanneurs sur le canton de Neuchâtel. Pour les demandes de dépannage, nous bénéficions également d'une collaboration avec Prométerre qui peut éventuellement satisfaire quelques demandes.

Le budget étatique prévoit un montant de fr. 6'000.- pour le dépannage agricole. Le soutien journalier est de fr. 20.- pour autant que l'ensemble des demandes puissent être honorées. De ce fait, le paiement intervient en fin de l'exercice. Les conditions pour l'obtention du soutien étatique sont les suivants :

- Posséder un certificat médical du médecin attestant d'une incapacité totale de travail
- Avoir conclu une assurance indemnité journalière perte de gain auprès d'un assureur
- Avoir trouvé un dépanneur ou en demander la recherche par la CNAV

Une personne assurée chez Agrisano pour le dépannage agricole obtient un montant supplémentaire de fr. 30.-/jour aux mêmes conditions que pour l'octroi de l'aide de l'État de Neuchâtel.

Prestations	2013	2014	2015	2016
Cas de dépannage via Prométerre	0	0	0	0
Cas soutenus par l'État de Neuchâtel	5	4	2	4
Soutien total étatique en fr.	6'000.-	6'000.-	6'000.-	6'000.-
Cas soutenus par Agrisano	5	4	2	4
Soutien total Agrisano en fr.	4'020.-	3'600.-	1'800.-	3'600.-

3. SITUATION DE L'AGRICULTURE NEUCHÂTELOISE EN 2016

3.1 Structure agricole neuchâtelaise

Les chiffres suivants proviennent des recensements annuels de structure collectés par le Service de l'agriculture (SAGR) en mai de chaque année. Jusqu'en 2008, les statistiques ne prennent pas en compte l'effet du "projet SAU". Dès 2009, la statistique bovine est calculée grâce à la BDTA.

Structures d'exploitations

	2000	2005	2015	2016
Nbre total d'exploitations PER et bio	976	923	731	728
Nbre d'exploitations agricoles (PER, bio, sans viticulture)	915	869	676	676
Nbre d'exploitations viticoles (PER et bio)	61	54	55	52
Nbre d'exploitations biologiques (ayant droit aux contributions, sans viticulture)	34	41	58	62
Nbre d'exploitations viticoles biologiques	2	4	7	12
Nbre communautés totales d'exploitations	45	59	59	59
Nbre communautés partielles d'exploitations	-	13	26	19
SAU/exploitation agricole en ha (sans viticulture)	36.1	37.9	43.1	46.32
Nbre d'exploitations viticoles > 4 ha	49	50	48	48
Nbre d'exploitations viticoles > 1 ha	111	99	90	88
Nbre total de vigneron	508	448	347	341
Nbre d'encavages	88	79	68	66
Nbre d'encavages > 10'000 kg	55	51	46	46
Nbre d'encavages > 50'000 kg	22	23	20	24

Main d'œuvre

	2000	2005	2015	2016
Main d'œuvre familiale à temps complet <i>Chiffre peu fiable en 2000</i>	1'099	1'317	1'197	1196
Main d'œuvre familiale à temps partiel <i>Chiffre peu fiable en 2000</i>	608	758	973	1016
Main d'œuvre non-familiale à temps complet suisse	107	69	125	128
Main d'œuvre non-familiale à temps complet étrangère	113	87	144	140
Main d'œuvre non-familiale à temps partiel suisse et étrangère	142	133	150	159
Emplois, total	2'566	2'317	2'257	2'261
Unités de travail annuel famille	1'850	1'676	1'547	1'562
Nbre d'élèves EMTN Agri 1	26	17	8	15
Nbre d'élèves EMTN Agri 2	26	23	13	16
Nbre d'élèves EMTN Agri 3	15	23	21	22
Nombre d'apprentis viticulteurs	3	6	4	2
Nombre d'apprentis cavistes	5	5	3	1
Nombre total d'apprenants	75	74	49	56
<u>Structures laitières</u> (année laitière)	2000/01	2005/06	2015	2016
Nombre de producteurs de lait	717	606	495	461

Main d'œuvre

Production neuchâteloise annuelle en t, année laitière

Production laitière par producteur en kg

2000	2005	2015	2016
79'018	83'616	88'679	105'490
110'206	137'980	179'149	228'282

Surfaces globales (en ha)

Terres ouvertes

Surface herbagère sans pâturages attenants

Pâturages attenants

Surface herbagère totale

SAU totale

2000	2005	2015	2016
5'197	4'609	4'275	4'225
17'335	17'757	17'245	17'405
10'367	10'419	9'169	9'590
27'702	28'176	26'414	26'995
33'644	33'497	30'689	31'269

Grandes cultures (en ha)

Orge d'automne

Triticale

Blé d'automne

Blé fourrager

Maïs ensilage

Betteraves fourragères

Betteraves sucrières

Pommes de terre

Colza alimentaire

Colza matières premières renouvelables

Soja

Tournesol

Pois protéagineux

Jachères florales

Jachères tournantes

2000	2005	2015	2016
812	676	517	507
577	669	408	429
1'296	1089	1'239	1'264
n.d.	140	124	113
629	645	683	687
46	33	20	20
33	42	49	56
97	60	63	53
176	310	487	434
16	28	6	7
28	19	37	38
66	69	66	54
72	70	106	139
30	38	29	27
27	20	8	7

Surfaces herbagères (en ha)

Prairies artificielles

Prairie permanentes

Pâturages

Prairies extensives

Prairies peu intensives

Pâturages extensifs

Pâturages boisés

2000	2005	2015	2016
2'994	3'702	3'320	3'294
12'476	12'386	12'105	12'207
n.d.	n.d.	4'556	4'736
594	850	1'359	1'379
1'145	721	436	383
779	882	1'347	1'466
n.d.	n.d.	3'266	3'384

Cultures spéciales (en ha)

Vigne

Chasselas

Pinot noir

Spécialités et autres

Culture pommes intensive

Culture poires intensive

2000	2005	2015	2016
604	599	604	607
292	229	172	168
263	293	328	331
49	77	104	108
23	15	5.3	5.74
2.2	2.1	0.6	0.7

Cultures spéciales (en ha)

	2000	2005	2015	2016
Fruits à noyaux intensifs	9.5	9.6	4.3	4.5
Matières premières renouvelables	6.4	6.4	5.7	3
Pépinières	7.2	9.4	3.6	3.3
Cultures sous abri totales	6.7	2.1	3.3	n.d.

Hors SAU (en ha)

	2000	2005	2015	2016
Forêts	2'226	2'388	2'116	2'122
<i>Surfaces forestières exploitées par des agriculteurs</i>				
Pâturages d'estivage	5'465	4'380	3'983	3'992

Animaux (en têtes)*Détenus par des exploitations agricoles*

	2000	2005	2015	2016
Vaches laitières	14'827	14'672	14'695	14'801
Autres vaches	2'121	2'665	3'087	3'252
Jeunes bovins femelles	n.d.	n.d.	17'088	17'146
Bovins mâles > 2 ans	n.d.	n.d.	274	283
Jeunes bovins mâles	n.d.	n.d.	6'236	5'307
Bovins total	39'637	40'386	41'380	40'789

Juments allaitantes et portantes

	170	176	102	101
Autres chevaux > 30 mois	748	891	1'101	1'098
Équidés total	1'350	1'539	1'638	1'660

Moutons total

	1'269	2'641	1'967	2'002
--	-------	-------	-------	-------

Chèvres traites

	90	132	134	140
--	----	-----	-----	-----

Caprins total

	296	433	534	528
--	-----	-----	-----	-----

Truies d'élevage

	792	674	478	546
--	-----	-----	-----	-----

Porcs à l'engrais

	10'485	8'799	8'332	8'321
--	--------	-------	-------	-------

Porcins total

	13'794	12'666	8'805	8'867
--	--------	--------	-------	-------

Poules pondeuses

	36'230	32'418	37'532	38'880
--	--------	--------	--------	--------

Poulets de chair

	39'325	36'175	47'510	45'605
--	--------	--------	--------	--------

Dindes

	1'192	620	700	842
--	-------	-----	-----	-----

Autres animaux cons. fourrage grossier

	34	89	n.d.	n.d.
--	----	----	------	------

n.d. : non disponible

3.2 Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise

L'Office fédéral de la statistique publie des statistiques agricoles cantonales sous le titre "L'agriculture dans les cantons, résultats des comptes régionaux". Basée sur les comptes économiques de l'agriculture suisse, cette régionalisation permet de bénéficier d'une statistique stable et reconnue officiellement. Elle permet en outre la comparaison avec d'autres cantons, voire même de régions européennes puisque cette méthode est également appliquée par l'Union Européenne (UE). A noter que les statistiques sont révisées chaque année. Ce n'est qu'après 3 ans qu'elles sont considérées comme définitives.

Comptes économiques de l'agriculture neuchâteloise, en milliers de francs

Indicateurs	2000	2005	2015	2016
Production animale	108'043	100'342	106'923	108'755
Production laitière	65'146	60'491	61'325	61'428
Viande bovine	28'650	28'803	34'572	35'782
Viande porcine	8'234	5'269	5'629	6'133
Viande ovine et caprine	325	374	401	422
Viande de volaille	2'299	2'033	1'459	1'506
Production œufs	3'177	2'862	3'355	3'351
Production végétale	109'500	108'202	86'272	87'396
Céréales	12'340	8'059	6'394	5'106
Blé	5'127	3'518	3'930	2'927
Orge	4'469	2'348	1'361	1'144
Maïs grain	547	425	110	138
Oléagineux	1'180	1'553	1'805	1'677
Colza	777	1'249	1'590	1'449
Tournesol	298	240	136	143
Betteraves sucrières	317	343	234	202
Pommes de terre	1'424	852	928	926
Production fourragère	37'957	35'018	24'577	26'632
Maïs plante entière	2'514	2'583	1'690	2'011
Herbages	35'241	38'624	22'772	24'520
<i>Produits maraîchers et horticoles</i>	<i>27'996</i>	<i>27'359</i>	<i>23'744</i>	<i>22'891</i>
Légumes frais	1'851	2'336	2'115	2'131
Plantes et fleurs	26'145	25'023	21'629	20'760
<i>Fruits</i>	<i>9'096</i>	<i>8'088</i>	<i>8'747</i>	<i>7'811</i>
Pommes de table	578	559	144	116
Raisins	6'926	6'812	7'095	6'252
<i>Vins</i>	<i>17'710</i>	<i>19'233</i>	<i>16'334</i>	<i>18'814</i>
Prestations de services agricoles	7'446	10'170	8'532	8'513
Transformation et divers	6'834	4'876	9'836	10'173

Indicateurs	2000	2005	2015	2016
Production agricole totale	231'823	223'590	201'727	204'663
<i>Paielements directs à la production</i>	<i>59'019</i>	<i>67'071</i>	<i>79'040</i>	<i>79'136</i>
<i>Produit brut agricole cantonal</i>	<i>290'842</i>	<i>290'661</i>	<i>280'767</i>	<i>283'799</i>
Consommations intermédiaires	146'905	150'700	139'974	140'450
Semences et plants	6'117	6'503	5'626	5'563
Énergie	9'772	11'012	11'658	10'763
Engrais	3'267	4'109	4'420	4'327
Produits phytosanitaires	2'975	2'438	2'584	2'430
Frais vétérinaires	3'838	4'464	4'449	4'472
Aliments et fourrages achetés	27'503	27'209	26'789	26'330
Aliments et fourrages propres	40'091	37'767	22'332	24'063
Entretien des bâtiments et matériel	12'045	15'627	18'055	17'938
Services agricoles	6'654	13'061	14'438	14'458
Autres biens et services	27'918	25'813	27'630	27'997
Assurances	1'375	1'499	2'026	2'008
Valeur ajoutée brute	84'918	72'890	71'589	74'386
Amortissements totaux	36'910	38'052	35'737	34'874
Amortissements équipement	20'824	22'617	21'151	20'242
Amortissements constructions	12'975	12'138	11'637	11'736
Amortissements plantations	2'758	2'642	2'433	2'397
Valeur ajoutée nette	48'008	34'838	35'852	39'511
Rémunération des salariés	28'753	30'700	30'854	30'630
Impôts sur production (TVA)	2'000	3'243	3'209	2'639
Fermages	4'934	4'594	5'648	5'725
Intérêts créanciers	4'845	4'915	5'063	5'031
Paielements directs à la production	59'019	67'071	79'040	79'136
Revenu net d'entreprise	67'302	58'711	70'285	74'795
Formation de capital	-8'208	-8'714	-5'461	-4'322
Unité de travail famille (UTA à 2'800 h)	1'850 UTA	1'676 UTA	1'547 UTA	1'562 UTA
Rémunération horaire moyenne	fr. 13.-	fr. 12.50	fr. 14.96	fr. 16.11

Statistiques 2000 et 2005 définitives, provisoire en 2015. Estimation pour 2016.
Source : Office fédéral de la statistique

Ces comptes économiques et la structure agricole neuchâteloise démontrent par les chiffres ce qui est constaté de manière empirique : maintien des unités de travail famille (UTAF) pour un volume de production en augmentation et une rémunération globale stable. Le secteur touché en 2016 est la production de grandes cultures notamment les céréales et le **colza lié** à la baisse de rendement notamment par une période de sec conduisant à une perte qualité boulangère. En conséquence, le revenu horaire reste stable pour atteindre un niveau très modeste, fr. 16.11 à l'heure, avant déduction de l'intérêt sur le capital propre investi dans l'exploitation.

Cette rémunération horaire explique bien le mécontentement généralisé des familles paysannes, estimant avec raison que leur travail n'est financièrement pas reconnu à sa juste valeur.

Plus en détail, on constate une progression d'environ 1,6 % des recettes liées à la production animale, à contrario les recettes concernant la production d'œufs fléchissent de moins de 1% pour atteindre 3.3 millions. La situation du marché du porc reste difficile, cependant le produit brut de la production augmente aussi de 8%. A noter que depuis 15 ans, le produit brut en production animale s'est contracté pour retrouver une situation similaire cette année.

En production végétale, les rendements des grandes cultures font plonger les résultats de quelque fr. 22 millions sur 15 ans, ceci notamment par la baisse liée au prix du produit. En viticulture, les reliquats de la grêle de 2013 sont enfin derrière et on retrouve presque une situation comparable à 2005. Le produit des céréales est bas compte tenu des rendements physiques liés à la sécheresse de l'année. Au final, le produit brut de la production végétale atteint fr. 87 millions conduisant à une valeur relativement proche à 2015.

Le produit brut agricole neuchâtelois 2016 se situe à fr. 283 millions. En 15 ans, le produit brut agricole a baissé de 27 millions qui a été partiellement atténué par l'augmentation des paiements directs. Il en résulte une baisse de la valeur ajoutée brute de 7 millions sur la même période de 15 ans. La diminution de la consommation intermédiaire est difficile à réaliser, ceci étant donné que l'agriculture subit les augmentations ou les baisses de prix sur les matières nécessaires à la production. Cependant, il est constaté une baisse d'un peu plus de 6 millions entre 2000 et 2015.

Les amortissements de quelque fr. 34 millions annuels montrent bien l'investissement important immobilisé dans l'agriculture neuchâteloise. Ces investissements permettent également de faire tourner l'économie régionale. La formation négative de capital pour environ fr. 4 millions montre néanmoins une décapitalisation du secteur agricole au canton de Neuchâtel. Ainsi les amortissements sont globalement supérieurs aux réinvestissements dans l'outil de production. Cela confirme la restructuration en cours des exploitations et l'augmentation de la productivité du capital, tout comme celle du travail.

La rémunération des prestations de l'agriculture et de la viticulture est restée stable depuis 2000. Dès lors, le revenu net d'entreprise de fr. 74 millions est encore une fois inférieur au soutien étatique, ce qui démontre bien que les prix payés à la production ne sont largement pas rémunérateurs. Au niveau de la main-d'œuvre familiale, la rémunération horaire s'est légèrement améliorée, passant de fr. 13.- à l'heure en 2000 à fr. 16.11 en 2016.

Par ailleurs, les fr. 74 millions représentent le revenu global des familles paysannes neuchâteloises, la rémunération théorique du capital propre incluse. Dès lors, pour 728 exploitations, il s'agit en moyenne de fr. 101'648.- de revenu agricole. Il reste donc quelque fr. 96'803.- par exploitation pour le revenu du travail de la famille soit fr. 45'235.- par unité de travail famille ou fr. 3'769.- par mois, ce qui n'atteint malheureusement pas la moyenne d'un salaire comparable. Nous pouvons en conclure qu'une part importante des familles agricoles neuchâteloises consomme annuellement du capital pour assumer les dépenses courantes du ménage ou font appel à des revenus hors activité agricole.

3.3 Commentaires par branches

3.3.1 Production laitière

Source : Prolait Fédération laitière

Economie laitière suisse en 2016

L'année laitière 2016 a pour le moins mal démarré. Des stocks de beurre au plus haut, un prix du lait de centrale à un niveau catastrophiquement bas et des pertes de parts de marché sur bien des produits expliquent cette situation. Et comme nous le déplorions déjà en 2015, ce n'est malheureusement ni l'intervention de LactoFama, ni la segmentation de l'IP Lait qui ont permis d'inverser la tendance. Le prix du lait de centrale est demeuré au plus bas tout au long de l'année. Face à cette situation, nos organisations faitières ont mis sur pied un « sommet du lait » en mai pour discuter et trouver des solutions à la crise. Malheureusement, il n'en est pas sorti beaucoup d'éléments concrets permettant une réelle amélioration à moyen et long terme. Néanmoins, depuis l'été 2016, par l'effet conjugué de conditions climatiques défavorables et d'une médiocre qualité des fourrages, la production laitière a sensiblement diminué. Les stocks de beurre ont baissé, et les prix sur les marchés internationaux sont repartis à la hausse depuis le mois d'août 2016. Malgré ces signes positifs, l'augmentation des prix à la production en Suisse tarde à se concrétiser. Il y a pourtant urgence pour maintenir une production de lait de centrale dans notre pays. Les instances politiques ainsi que les autres partenaires du marché devraient en prendre rapidement conscience et s'engager pour une meilleure valorisation du lait et une répartition plus équitable des marges.

Interprofession du Gruyère

Source : Prolait Fédération laitière

Si l'année 2015 a été difficile, conséquence du franc fort, 2016 l'a été plus particulièrement à cause des difficultés rencontrées autant sur le marché indigène que sur les marchés internationaux. La situation des ventes s'est avérée très tendue en janvier 2016. Ainsi, l'IPG a été contrainte d'abaisser, en mars, son pourcentage de fabrication de 97 % à 90 % pour l'année entière sur décision de son comité. Cela a représenté un effort très conséquent pour l'ensemble de la filière, producteurs, sociétés de fromageries, fromagers et affineurs compris, soit plus de 12 % de baisse de production sur neuf mois. Le mot d'ordre ayant été donné, l'ensemble des sociétés de fromagerie de Prolait s'est engagé à ce que le volume de lait ne soit, non seulement, pas transformé en fromage mais aussi non-produit sur les exploitations. Il a été malheureux de constater que ce contexte a exacerbé la concurrence entre les affineurs au point que certains marchés de Gruyère ont été perdus faute de marge alors que d'autres encourageaient la vente de spécialités fromagères ayant des marges de vente plus conséquentes au détriment de la sorte principale.

En mars, le comité de l'IPG s'est prononcé sur la demande de ses délégués et des cercles d'Orbe/La Vallée de transmettre l'ensemble des taxations de Gruyère à chaque comité de société de fromagerie. Il a décidé de ne pas entrer dans l'automatisme de transmission pour la raison principale qu'il désresponsabiliserait les sociétés vis-à-vis de leur fromager. Il a toutefois étendu la remise des taxations aux sociétés lorsqu'un fromager fabrique plus de 10 % de Gruyère de qualité IB. En avril, l'Institut agricole de Grangeneuve, en collaboration avec l'IPG, a organisé une journée des fromages suisses AOP. Ce fut l'occasion de dresser un bilan de la production de fromages en Suisse et de mieux comprendre l'influence de l'alimentation des vaches laitières (pâturage & fourrages grossiers) sur les spécificités et la qualité du lait transformé en fromage.

La baisse volontaire de la production de la filière du Gruyère a incité plusieurs sociétés de fromagerie fribourgeoises et vaudoises à demander à l'IPG de surseoir à l'application du schéma d'augmentation des quantités 2012-2022. Cela a engendré un débat de fond dans le cadre de Prolait de par le fait que plusieurs projets de fromagerie pouvaient être touchés par un report ou une annulation d'attribution. Fin mai, Prolait a réuni ses délégués IPG pour leur présenter en détail la manière dont se développent les projets de construction, le temps qu'ils prennent (min. 3 à 4 ans) et les engagements financiers conséquents qu'ils engendrent. Quelques semaines plus tard, le comité de l'IPG a décidé de reporter l'attribution d'une quantité de 117 t au projet d'Ussières (intégration soc. Vulliens) en 2019 au lieu de 2018, de maintenir l'objectif d'attribution à la filière de

490 t en 2019 (y compris 2^{ème} liste d'attente) et de s'engager pour l'octroi de 300 t en 2022 pour trois intégrations de projet (dont la fromagerie André, Romanel).

Lors de son assemblée du 11 novembre 2016 à Vucherens, l'IPG a notamment pris les décisions suivantes :

Les conditions de mises en marché ont été définies pour l'année 2017, soit :

- 93 % de fabrication pour le Gruyère Traditionnel et Bio
- 100 % de fabrication pour le Gruyère d'alpage
- Les mesures de réduction de quantités pour qualité insuffisante ont été reconduites pour une nouvelle année.

Le principe a été intégré dans le règlement de gestion des quantités. En 2017, deux fromageries et un alpage sont encore concernés dans la région de Prolait. Quatre fromageries sont sorties de la mesure fin 2016.

Production totale effective de Gruyère AOP :

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Quantité (t)	28'700	28'597	28'942	29'068	29'872	29'882	28'719	27'000*
Évolution	+ 0,6%	- 0,5%	+ 1,2%	+ 0,4%	+ 2,7%	+0.3%	-3.7%	-7.1%

Source : IPG, Pringy / * estimation

3.3.2 Production de viande et d'œufs

Source : Union Suisse des Paysans (USP)

Le marché du porc en voie de rétablissement

Le bétail laitier a diminué en raison de la faiblesse persistante des prix du lait. Le bétail de transformation était recherché ; de bons prix étaient aussi enregistrés pour les taureaux, les génisses et les bœufs. Pour les engraisseurs de veaux, par contre, l'année a été difficile. Les veaux d'étal AQ rapportaient en moyenne fr. 13.80, soit un peu moins qu'en 2015. Les bons prix du porc de 2013 (fr. 4.47) sont restés hors de portée en 2016, avec en moyenne fr. 3.79 le kilo départ ferme. Le marché montre toutefois des signes d'une légère reprise. Les labels pour les agneaux d'alpage et de montagne ont stimulé la consommation de viande d'agneau, la production a bondi de 7%. Dans le commerce de détail et la restauration, les consommateurs misent de plus en plus sur les œufs et les poulets suisses. La part de la production suisse atteint aujourd'hui 60% pour les œufs et 55% pour les poulets. Ces deux filières de production se distinguent par une coordination idéale entre la commercialisation et les producteurs, ce qui se traduit par des retombées positives pour toutes les parties prenantes. La hausse des livraisons de lait en début d'année a anéanti les espoirs d'une reprise des prix. Dans le cas du lait A, le prix indicatif par kilo a même baissé de 68 à 65 centimes à partir d'avril 2016. Il est resté figé à ce niveau jusqu'à la fin de l'année. Les livraisons de lait B et C ont diminué et, ici, le prix indicatif a bénéficié d'une hausse minime.

Les prix au marché surveillé des Ponts-de-Martel

Le tableau ci-dessous traduit la situation des prix moyens (en fr. au poids vif) obtenus par animal de diverses catégories représentatives du bétail présenté aux Ponts-de-Martel.

Catégorie Classe	2005	2013	2014	2015	2016
Jeune bétail T	1'461	1'456	1'458	1'621	1'597
Taureaux T	2'077	1'853	2'149	2'296	2'278
Génisses T	2'091	2'034	2'099	2'251	2'375
Jeunes vaches T	2'099	2'115	2'115	2'362	2'397
Vaches T	2'050	2'112	2'311	2'527	2'605
Vaches X	1'370	1'330	1'530	1'673	1'690

3.3.3 Production végétale

Source : Union Suisse des Paysans (USP)

Peu de céréales et maigre récolte de pommes de terre

La récolte de céréales panifiables s'est révélée si mauvaise qu'il a fallu importer 30'000 tonnes supplémentaires pour assurer l'approvisionnement des meuneries. Les conditions météorologiques extrêmes ont aussi impacté la récolte de pommes de terre et le rendement assez moyen du colza. Le rendement des pommes de terre a été inférieur de 23% à la moyenne des cinq dernières années. Les betteraviers ont aussi subi des pertes financières brutales en raison des modestes quantités récoltées et des faibles teneurs en sucre. 200'000 tonnes de sucre seulement ont été acheminées vers les silos – du jamais vu depuis des années. Les récoltes de légumes se sont révélées très faibles : dans le cas des légumes pour la transformation, il s'agissait carrément de sauver ce qui pouvait encore l'être.

Valeur de production en hausse de 1%

D'après les estimations de l'Office fédéral de la statistique, la valeur de la production agricole de 2016 s'est élevée à fr. 10,176 milliards, soit 0,9% de plus que l'année précédente. La part de la production animale se monte à 49,1% et celle de la production végétale, à 39,4%. Les 11,5% restants englobent les services agricoles et les activités accessoires non agricoles.

3.3.4 Viticulture neuchâteloise

Source : Station viticole cantonale et Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Météorologie

Après un hiver globalement doux, les six premiers mois de l'année ont été copieusement arrosés, avec 326 mm d'excédent de pluie. D'avril à fin juin, nous n'avons pas connu une seule semaine sans précipitation. Nous avons frôlé la catastrophe le 27 avril où les températures ont chuté durant la nuit du 26 au 27, avec au matin, des gelées blanches dans le vignoble (-0.4°C enregistrés à Auvernier). Les dégâts, parfois bien visibles (10 à 15% selon les parcelles), ont cependant été compensés par une belle sortie de grappes.

Le second semestre a été marqué par un été très sec et chaud. Après un déluge de pluie au printemps, la tendance s'est radicalement inversée dès fin juin. Les mois de juillet, août et septembre ont été nettement déficitaires en eau avec seulement 128 mm au total (soit moins de la moitié de la norme) mais également bien plus chauds que la moyenne. Au final, une semaine de bise accompagnée de températures fraîches a précédé le début des vendanges, favorisant la préservation des arômes et garantissant une absence de pourriture grise. L'année 2016 restera dans les mémoires comme une saison viticole éprouvante et longue.

Développement de la vigne

La vigne a débourré assez tôt aux alentours du 11 avril. Le climat humide du printemps a quelque peu perturbé son bon développement et ce n'est que le 20 juin, soit presque un mois plus tard qu'en 2015, que nous avons vu apparaître les toutes premières fleurs sur Pinot noir (pleine floraison du Chasselas le 1er juillet). La sécheresse estivale (juillet-août et début septembre) a particulièrement touché les parcelles situées sur des sols drainants ainsi que les plantations. Ce stress hydrique, très marqué par endroit, a sensiblement freiné le développement des baies, posant quelques problèmes de maturité (baies restées vertes ou partiellement **vérrées**).

Bilan phytosanitaire

La saison a été très éprouvante sur le plan sanitaire, avec comme problème majeur, le mildiou. Cette maladie a posé de grosses difficultés à bon nombre de vigneron pendant le printemps, les contraignant à réduire considérablement les intervalles entre deux traitements phytosanitaires. Les attaques précoces (stade préfloraison) ont toujours été synonymes de pertes de récolte, à des niveaux très variables, mais parfois conséquentes. Nous n'avons pas connu une telle pression fongique (mildiou) depuis 1996 et 1999. L'infection primaire a très probablement eu lieu le 12 mai suite à des précipitations de plus de 20 mm. Heureusement la sortie de grappes était assez généreuse ce qui a permis, au final, d'atténuer un peu l'impact du champignon sur la production globale. Les autres maladies et ravageurs sont restés globalement discrets. L'oïdium n'a été constaté que sur certaines parcelles sensibles. Cette année encore, *Drosophila Suzukii* n'a pas posé de réel problème. Le suivi précis des vols durant l'été a montré des populations très faibles. L'absence de pourriture acétique, couplée à la quasi absence de botrytis, nous ont permis de récolter des raisins d'un très bon niveau qualitatif.

Evolution des surfaces et de l'encépagement

Le vignoble neuchâtelois poursuit son développement cette année encore avec un total de 607.4 hectares, soit une augmentation de 3 hectares par rapport à 2015. Les cépages rouges, très nettement majoritaires, représentent 61% de la surface totale. Le Pinot noir a vu sa surface augmenter de 3 hectares en 2016 (331 hectares) alors que celle du Chasselas s'érode année après année pour arriver désormais à 168 hectares. La surface des cépages hors AOC augmente sensiblement avec un peu plus de 24 hectares.

Bilan 2016 par cépage :

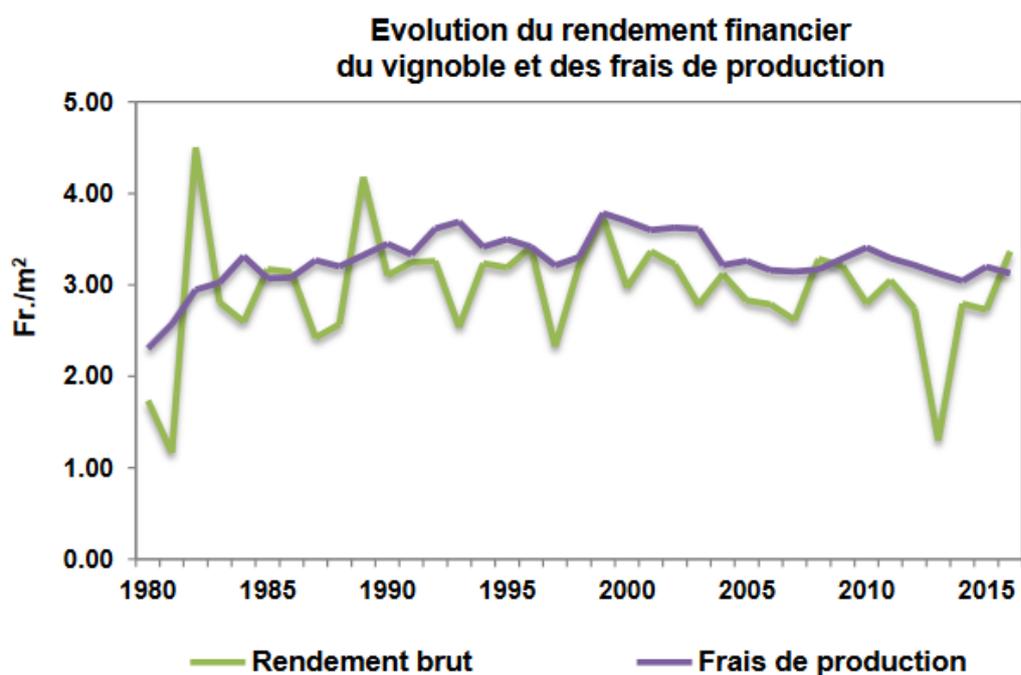
Cépages	Surface en m²	kg	Ø Oe	Ø kg/m²
Pinot noir	3'317'561	2'288'064	92.6	0.690
Chasselas	1'681'690	1'474'655	70.4	0.877
Pinot gris	225'423	155'967	93.3	0.692
Chardonnay	221'300	159'905	88.6	0.723
Sauvignon blanc	72'005	47'542	86.0	0.660
Mueller-Thurgau	24'333	20'236	76.8	0.832
Gewürztraminer	35'745	21'465	93.9	0.601
Doral	11'351	7'434	85.6	0.647
Pinot blanc	7'380	5'019	90.3	0.680
Gamaret	117'086	85'674	88.8	0.732
Garanoir	89'886	68'587	90.8	0.763
Viognier	30'113	18'285	84.9	0.607
Cépages AOC	5'833'873	4'352'742	84.6	0.746
Divers blancs	57'585	31'016	87.0	0.539
Divers rouges	183'052	137'911	90.1	0.753
Divers	240'637	168'927	89.6	0.702
TOTAL	6'074'510	4'521'669	-	0.744

Bilan global de 2005 à 2016 :

Année	Surface en ha	Récolte en 1'000 kg			Total en t	kg/m ²
		Chasselas	Pinot noir	Spécialités		
2005	598.6	1'831.1	1'909.2	391.4	4'131.7	0.690
2006	596.5	1'803.4	1'881.0	402.1	4'086.5	0.682
2007	594.6	1'775.2	1'607.6	438.6	3'821.5	0.643
2008	591.8	1'744.1	2'240.2	546.2	4'530.5	0.765
2009	591.1	1'855.2	2'097.1	548.6	4'501.0	0.761
2010	593.9	1'632.6	1'794.8	470.6	3'898.0	0.656
2011	594.4	1'723.9	1'948.5	608.2	4'280.6	0.720
2012	598.0	1'518.0	1'750.3	519.8	3'788.2	0.637
2013	599.1	597.2	936.1	198.1	1'731.4	0.289
2014	600.4	1'163.8	1'969.5	554.6	3'687.9	0.614
2015	604.4	1'331.8	1'760.3	587.8	3'679.8	0.609
2016	607.4	1'474.7	2'288.1	758.9	4'521.7	0.744
Moyenne		1'537.6	1'848.6	502.0	3547.6	0.651

Rendement financier

Avec fr. 20.45 millions, soit fr. 3.37 par m², le rendement brut du millésime 2016 est nettement supérieur à la moyenne de ces dix dernières années (fr.2.79). Les coûts de production restent stables avec une moyenne de fr. 3.12 par m².



3.4 Soutien de l'État

Source : Service de l'agriculture (SAGR)

3.4.1 Événement principaux

Politique agricole fédérale

La mise en œuvre de la politique agricole fédérale PA 14-17 a mobilisé d'importantes ressources, au-delà de ce qui était prévu, afin de pallier les déficiences de la Confédération et de verser les contributions fédérales aux agriculteurs. Cette mise en œuvre a nécessité une réforme complète du système des paiements directs, une adaptation du système informatique et l'introduction du recensement des données des exploitations agricoles par Internet.

Le montant des subventions versées par la Confédération au Canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à fr. 78,52 millions en 2016.

Politique agricole cantonale

L'ensemble du territoire cantonal est couvert par les projets de qualité du paysage et les réseaux écologiques. L'application des mesures d'encouragement prévues par la législation fédérale pour la préservation, la promotion et le développement de paysages cultivés diversifiés (PA 14-17), est cofinancée par une participation cantonale et communale de 10 %. La part cantonale de ce nouveau cofinancement est compensée par la suppression des aides au logement et au tourisme rural.

La révision du PAC viticole (plan d'affectation cantonal de la zone viticole), qui a pour buts de maintenir une surface minimale d'environ 600 hectares de vignes et de coordonner l'objectif de protection du vignoble avec l'urbanisation et l'agriculture, a été poursuivie.

Activités/Réalisations

En 2016, les principaux objectifs du service ont été :

- la mise en œuvre des mesures de politique agricole fédérale 2014-2017, en particulier dans les domaines des paiements directs à l'agriculture, des améliorations structurelles agricoles, du droit foncier rural ainsi que du bail à ferme agricole ;
- le développement de plans de gestion intégrée des pâturages boisés et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologiques en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature ainsi que l'extension des projets de qualité du paysage à l'ensemble du territoire cantonal ;
- la mise en œuvre, dans les limites du budget, des diverses mesures de soutien découlant de la politique agricole cantonale ;
- la poursuite de la réflexion du groupe de travail et du groupe de pilotage pour la sélection de sites potentiels d'extension de la zone viticole dans le cadre de la révision du Plan d'affectation cantonal viticole ;
- la réorganisation du service de l'agriculture dans le cadre du programme d'assainissement des finances cantonales ;
- l'assainissement thermique et phonique de la Grange aux concerts dans la perspective de son utilisation à l'année.

3.4.2 Aides à l'investissement

Office des améliorations foncières

L'Office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des aménagements d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières, établit et met à jour le cadastre des drainages, apporte son soutien technique et administratif aux travaux des commissions d'experts et s'occupe de la gestion des domaines et terres agricoles de l'État.

L'année a été marquée par le déménagement de l'Office de Neuchâtel à Cernier. Ce déménagement est lié à la réorganisation du Service de l'Agriculture, réorganisation qui s'inscrit dans le programme d'assainissement des finances de l'État 2017-2019 et qui doit notamment permettre des économies en matière de charges de personnel (synergies et rationalisation des activités).

Au niveau du personnel, cette année a été marquée par le départ du collaborateur technicien-draineur et la retraite anticipée de la collaboratrice administrative. Ces postes n'ont pas été remplacés, les 4 collaborateurs restants ont repris ces tâches, avec une charge de travail augmentée.

Après plus de 3 années de préparation, rencontres diverses et élaboration des documents d'entente avec le Registre foncier, le dossier des servitudes a été mis à l'enquête publique en automne à La Côte-aux-Fées. Un travail important de liquidation d'une quarantaine de réclamations a débuté.

À Bevaix, le syndicat devait se dissoudre en 2016, mais un léger retard a été pris pour l'adoption d'un règlement communal d'entretien des chemins et des drainages.

À Gorgier, le nouvel état parcellaire a été déposé à fin 2015 au Registre foncier.

À Engollon, la procédure pour réaliser des travaux supplémentaires de revêtement de quatre chemins, travaux rendus nécessaires par l'arrivée de grandes quantités d'eau en surface, n'est pas terminée. Une coordination a été rendue nécessaire par les premières réflexions menées par un groupe d'étude (auquel participe l'Office) sur le territoire de Chézard-Saint-Martin, voisin de celui d'Engollon. Des travaux de drainage ont encore été réalisés en automne.

À Savagnier, les travaux de construction des chemins et des assainissements (réfection des drainages et pose de nouveaux collecteurs) se sont terminés en 2016.

À La Côtière (territoires de Fenin, Vilars et Saules), une enquête publique a eu lieu au printemps pour préciser les adaptations du réseau des chemins, le projet des assainissements hydrauliques et le complément au plan nature. Les travaux de construction des chemins et des assainissements ont pu ensuite démarrer dans le secteur Est. Ils se sont déroulés en étroite synergie avec les travaux menés par le service des ponts et chaussées à la hauteur du Moulin de Bayerel (construction de deux nouveaux giratoires et d'une nouvelle liaison routière RC2171 entre les RC1003 et RC2170).

Le syndicat d'améliorations foncières du site marécageux de la Vallée de La Brévine a mis à l'enquête publique le périmètre définitif du syndicat et la taxation des terres. Une trentaine de réclamations devront faire l'objet d'un traitement par la commission d'experts.

Dans les travaux de drainages, notre office a apporté son aide technique et administrative pour l'exécution de 26 dossiers, en majeure partie au Val-de-Ruz et dans l'Entre-deux-Lacs.

Dans le domaine des mesures individuelles bénéficiant d'une aide à titre d'améliorations structurelles, des réfections de chemins agricoles ont été soutenues à La Brévine, La Sagne et Lignièrès.

Sur la base des travaux effectués cette année, les subventions suivantes ont été versées par la Confédération et le Canton :

Travaux	Subventions fédérales [fr.]	Subventions cantonales [fr.]
Syndicats AF	1'222'000.-	900'000.-
Chemins	136'762.-	182'710.-
Divers	-	6'254.-
Total	1'358'762.-	1'088'964.-

Propriétés foncières agricoles de l'État

Conformément aux attributions du service, l'Office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'État.

Durant l'exercice 2016, fr. 335'473.- de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, fr. 10'070.- ont été rétrocédés aux établissements et installations militaires de Colombier, fr. 8'538.- au service de la faune, des forêts et de la nature, fr. 4'631.- au Service de l'économie, fr. 29'273.70 au Service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et fr. 6'304.95 pour la N5.

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit fr. 177'000.-.

La ferme du Jorat, à Noiraigue, propriété de l'État de Neuchâtel, a été vendue au fermier pour un montant total de fr. 450'000.-.

Perspectives

Les syndicats d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées, Gorgier, Engollon, Savagnier, La Côtère et du site marécageux de la Vallée de La Brévine continueront d'être soutenus ces prochaines années avec des contributions d'améliorations foncières, en fonction de l'avancement de leurs travaux.

Avec le nouveau crédit pour les travaux d'améliorations foncières voté par le Grand Conseil en septembre 2015 (rapport 15.022 du Conseil d'État), il est prévu en outre de soutenir diverses mesures, tant collectives qu'individuelles.

Des réfections de chemins de dévestiture agricole vont se réaliser notamment à La Brévine et à Lignièrès.

Sur les hauteurs de La Chaux-de-Fonds, dans la région de La Sombaille, un projet d'extension du réseau d'alimentation en eau potable et eau de secours devrait être finalisé en 2017, en collaboration étroite avec Viteos et l'ECAP. Ces travaux feront l'objet d'une enquête publique.

Au niveau des drainages, la commune de Val-de-Ruz souhaite trouver des solutions aux problèmes récurrents de drainage sur les territoires de Chézard-Saint-Martin et Cernier. Un groupe d'étude, soutenu par l'office, va continuer d'analyser les travaux indispensables à réaliser.

Office de l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

La Confédération, par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), définit annuellement de nouveaux objectifs à atteindre par les cantons, en matière de préparation de l'approvisionnement économique (AEP) en cas de crise, soit lorsque l'économie ne peut plus pourvoir, par ses propres moyens, à l'approvisionnement en biens essentiels pour la population et l'économie.

Les questions en suspens concernant le rationnement des carburants et la gestion réglementée du mazout n'étant toujours pas réglées, l'organisation des séances d'information destinées aux communes a été reportée à 2017.

Les cadres de l'Office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE) se sont toutefois réunis en séance de travail le 22 mars 2016.

La révision totale de la loi sur l'approvisionnement du pays est sous toit. Le Parlement a définitivement adopté le projet lors du vote final du 17 juin 2016.

La loi et les adaptations impératives des ordonnances entreront en vigueur au cours de l'année à venir. D'autres adaptations, telles que la concrétisation de la contribution de l'économie au renforcement de la résilience des infrastructures d'approvisionnement vitales, seront effectuées ultérieurement, en étroite collaboration et en accord avec les branches économiques et les entreprises concernées.

Le Conseil fédéral a également pris acte le 2 décembre 2016, du Rapport sur l'approvisionnement économique du pays (2013 à 2016). Ce rapport passe en revue les principales activités, présente les diverses lacunes observées et esquisse les défis à affronter.

3.4.3 Office de l'équipement agricole

L'Office de l'équipement agricole est principalement actif pour les formalités de subventionnement des constructions rurales sur le plan cantonal et fédéral. Il conseille également les requérants en matière technique et économique. La gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est de la responsabilité de l'Office. L'Office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non-spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour toutes les constructions situées hors zone d'urbanisation, ainsi que les constructions agricoles sises encore dans celle-ci.

Constructions rurales

Le nombre de dossiers ouverts s'élève à 52 (95 en 2015 et 85 à fin 2014). En 2016, l'office de l'équipement agricole a enregistré 8 nouvelles demandes d'aides financières.

Subventions allouées : l'Office a présenté 15 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal, pour un montant de fr. 2'525'277.- de subventions et fr. 18'623'000.- de travaux. Cela a permis de transmettre l'ensemble de ces demandes de subventions au secteur Développement des exploitations de l'Office fédéral de l'agriculture, pour un montant total de fr. 2'699'641.-.

Subventions versées : il a été versé un montant total de fr. 2'170'580.- de subventions cantonales pour 27 ruraux, 2 fromageries, 1 hangar, 1 logement et 2 achats de bâtiments d'exploitation en lieu et place de nouvelles constructions.

En outre, l'Office a été appelé par le Service de l'aménagement du territoire à examiner 112 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales et des bâtiments non-agricoles situés en zone agricole.

Crédit d'investissement

Cette année, 50 demandes de crédits d'investissement ont été enregistrées.

Crédits alloués : sur 53 dossiers examinés durant l'année, 45 crédits ont été accordés pour des demandes enregistrées entre 2013 et 2016 à des personnes physiques et 8 à des personnes morales, pour un montant total de fr. 13'244'950.-.

Crédits versés : 43 crédits d'investissement ont été versés à des personnes physiques et 7 à des personnes morales pour un montant total de fr. 12'784'050.-. Le montant des versements au titre des comptes courants s'élève à fr. 2'337'740.70, pour 5 crédits de construction.

28 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 11 de moins qu'en 2015. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, remboursés par l'intermédiaire de l'Office du recouvrement de l'État.

La Confédération a versé fr. 5,1 millions de fonds nouveaux en faveur des crédits d'investissement. Le montant total des avances de la Confédération s'élève à environ fr. 77,07 millions.

Aide aux exploitations paysannes

Durant l'exercice 2016, 1 seule demande d'aide aux exploitations paysannes a été enregistrée.

Aides allouées : cette année, une seule aide financière accordée par la commission foncière agricole a été versée pour un montant de fr. 65'000.-.

Aides versées : aucun versement n'a été effectué à titre d'aide aux exploitations paysannes.

10 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 2 de plus qu'en 2015. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront, si nécessaire, remboursés par l'intermédiaire de l'Office du recouvrement de l'État.

Le montant total des avances de la Confédération s'élève à fr. 3,95 millions, incluant une part cantonale d'environ fr. 1,28 million.

Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire

Selon l'article 41 lettre b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non-spéculatifs, mais au maximum à 50 % de l'investissement total.

Le fonds est géré par le Service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du Service de l'agriculture.

En 2016, 11 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées. 10 demandes enregistrées en 2015 et 2016 ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État. Les intérêts sur un montant total de fr. 1'011'595.- seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 113,6 hectares de terres agricoles.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2016 s'élève à fr. 103'095.80 et les amortissements se sont élevés à fr. 654'440.-. A fin 2016, 80 prêts d'un montant total de fr. 5'068'637.- bénéficient de cette mesure.

3.4.4 Office des paiements directs

L'Office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la promotion de la biodiversité et la protection de la nature, en application de différentes ordonnances fédérales.

Il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles, le registre des exploitations agricoles et assure la coordination cantonale pour la banque de données sur les détenteurs et le trafic des animaux (BDTA).

Voici les points marquants en 2016 :

- Extension des projets de qualité du paysage sur tout le canton (sauf pour la région d'estivage) par la mise en place des quatre derniers projets : Val-de-Travers - Montagne, Vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel, Chasseral NE (La Joux-du-Plâne – Le Pâquier – Chaumont), Littoral ;
- Extension des réseaux écologiques sur tout le canton par l'élaboration, avec validation du SFFN, des trois derniers réseaux écologiques : Brévine est, La Joux-du-Plâne, La Côte-aux-Fées et Monts ;
- Poursuite de l'élaboration des plans d'exploitation des estivages ;
- Lancement du projet Géo-Acorda (recensement géographique des parcelles culturelles) : élaboration de l'application informatique par la société Camp-to-Camp en collaboration avec AGRIDEA, essais pilote avec une dizaine d'exploitations agricoles, travaux préparatoires pour pouvoir réaliser le projet en 2017 (actualisation des couches géomatiques de base etc.) ;
- Modification du statut des exploitations d'estivage situées en zone SAU, suite à une modification des ordonnances sur la terminologie agricole et sur les paiements directs ;

- Renouvellement de la convention avec mandat de prestation entre le DDTE et l'organisation de contrôle agricole ANAPI ;
- Audit, par la Confédération (OFAG), de l'Office des paiements directs avec accent sur le système de contrôle des exploitations, sur la haute surveillance des organisations de contrôle par le canton, sur l'application de réductions des paiements directs et sur les flux financiers.

Paiements directs 2016

Dans le tableau ci-dessous figurent les montants versés pour les différents types de contributions.

Type de contribution (programmes volontaires : V)	Nombre de bénéficiaires	Montant (en fr.)
Contributions au paysage cultivé :		13'478'209
• Maintien d'un paysage ouvert	622	7'782'114
• Surfaces en pente	495	1'373'293
• Surfaces viticoles en pente	58	159'900
• Contributions de mise à l'alpage	326	1'835'703
• Contributions d'estivage	158	2'327'199
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement :		35'043'460
• Contribution de base	720	25'080'477
• Production dans des conditions difficiles	615	8'101'247
• Terres ouvertes et cultures pérennes	322	1'861'736
Contributions à la biodiversité :		8'005'206
• Surfaces de promotion de la biodiversité, qualité I et II (V)	ND	4'959'734
• Réseaux écologiques (V)	628	2'917'185
• Surfaces riches en espèces en région d'estivage (V)	130	128'287
Contributions au système de production :		12'519'235
• Agriculture biologique (V)	74	784'034
• Culture extensive de grandes cultures (V)	223	964'728
• Production de lait et de viande basée sur les herbages (V)	558	4'619'263
• SST : Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (V)	409	1'596'098
• SRPA : Sorties régulières en plein air (V)	603	4'733'655
Contributions à la qualité du paysage (V)	623	4'503'289
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources (V) :		518'408
• Techniques d'épandage diminuant les émissions polluantes (V)	157	206'189
• Techniques culturales préservant le sol (V)	131	303'671
• Techniques précises d'application de produits phytosanitaires (V)	2	8'547
Contributions à la transition	ND	3'819'766
Contribution à des cultures particulières (oléagineux, betteraves...)	134	637'372
Total contributions 2016	726 (*)	78'524'945
Total contributions 2015	731 (*)	76'131'016

ND : non disponible

(*) Nombre de bénéficiaires sans les exploitations d'estivage

Par rapport à 2015, le total des contributions a augmenté de plus de fr. 2 millions grâce à l'extension des programmes volontaires, en particulier les projets de réseaux écologiques et de qualité du paysage. Le potentiel d'augmentation des contributions paraît désormais épuisé pour le canton.

Une nouvelle diminution attendue des contributions de transition n'a pas eu lieu mais pourrait intervenir si la Confédération devait réduire l'enveloppe budgétaire destinée aux paiements directs.

L'extension des programmes volontaires a de nouveau généré une importante charge de travail administratif pour l'OPDI. Bien que la mise en place des programmes volontaires soit désormais maintenance, les contrôles et le renouvellement périodique des contrats continuent à demander des ressources considérables.

Pour les contributions aux réseaux écologiques et à la qualité du paysage, la Confédération exige une participation cantonale de 10 %, ce qui a représenté une charge de fr. 457'662. Le 40 % de la participation cantonale à la contribution à la qualité du paysage a été facturé aux communes, en fonction du domicile fiscal des bénéficiaires, conformément au report des charges décidé par le Grand Conseil, pour un montant de quelque fr. 180'000.

Le nombre d'exploitations et de communautés d'exploitation bénéficiant des paiements directs continue à diminuer, avec cinq unités de moins par rapport à 2015.

Les 74 exploitations en culture biologique, en augmentation de sept unités, représentent désormais plus de 10 % de toutes les exploitations.